



RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'INSTITUT DES NATIONS UNIES
POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-SIXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT No. 14 (A/8414)

NATIONS UNIES

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'INSTITUT DES NATIONS UNIES
POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-SIXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 14 (A/8414)



NATIONS UNIES

New York, 1971

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. GENERALITES	1 - 23	1
A. Conseil d'administration	4 - 6	1
B. Personnel, budget et financement	7 - 11	2
C. Participation de l'UNITAR aux études relatives à l'université internationale	12 - 15	3
D. Réunion annuelle des chefs des instituts des Nations Unies	16 - 17	4
E. Coopération avec d'autres organes	18	4
F. Publications	19 - 23	4
II. ACTIVITES DE FORMATION ET ACTIVITES CONNEXES	24 - 39	6
A. Introduction	24 - 27	6
B. Cours de formation de base dans le domaine de la diplomatie	28	7
C. Séminaires sur l'organisation et le fonctionnement de l'ONU à New York	29 - 30	7
D. Colloques	31	8
E. Programme interrégional dans le domaine de la coopération technique et financière	32	8
F. Programmes régionaux sur les techniques et procédures d'assistance technique des Nations Unies	33	8
G. Séminaires d'orientation sur la documentation des organisations internationales destinés aux missions permanentes à Genève	34	9
H. Colloque destiné aux fonctionnaires de rang élevé des organismes des Nations Unies	35 - 36	9
I. Programme de bourses et de formation dans le domaine du droit international	37 - 39	10

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
III. ECOLE DES CADRES DES NATIONS UNIES	40 - 44	11
IV. RECHERCHE	45 - 108	13
A. Introduction	45 - 51	13
B. Projets et activités	52 - 108	14
1. Relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations intergouvernementales régionales	52 - 53	14
2. Procédures de l'Assemblée générale	54 - 55	15
3. Fonctionnement du Conseil économique et social	56 - 60	15
4. Les organisations internationales de jeunesse et le système des Nations Unies	61 - 63	16
5. Règlement pacifique des différends	64 - 74	17
6. La migration internationale de spécialistes qualifiés des pays en voie de développement vers les pays développés	75 - 77	19
7. Transfert des techniques d'exploitation d'entreprise à entreprise	78	20
8. Financement des voies navigables internationales	79	20
9. Nouvelles méthodes et techniques de formation des cadres	80	21
10. Communications, ordinateurs et automation au service du développement	81	21
11. Nouvelles recherches sur la coopération technique et les organisations internationales	82	21
12. L'Organisation des Nations Unies et les moyens d'information	83 - 85	22
13. Accès aux données de l'Organisation des Nations Unies à des fins de recherche ...	86 - 87	22

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
14. Utilisation des documents de l'Organisation des Nations Unies	88	23
15. Problèmes de l'environnement	89 - 92	23
16. Système de garanties de l'AIEA - vérification	93	24
17. Etudes sur le droit international	94	24
18. Séminaire régional sur le droit international pour l'Afrique	95	25
19. Discrimination raciale	96	25
20. Coopération avec des universités, des institutions de recherche et des chercheurs	97	25
21. Travaux collectifs de recherche	98	26
22. Savants et chercheurs stagiaires de l'UNITAR	99 - 100	26
23. Accès aux archives de l'UNITAR	101 - 104	26
24. Participation à des conférences et séminaires réunissant des savants	105 - 106	28
25. Contributions à des publications savantes	107	28
26. Echange d'idées et d'informations sur les perspectives nouvelles de coopération internationale	108	29
V. PERSPECTIVES NOUVELLES DE COOPERATION INTERNATIONALE	109 - 112	30
ANNEXES		
I. Liste des membres du Conseil d'administration au 1er octobre 1970		31
II. Liste des contributions (au 30 juin 1971)		32
III. Possibilité d'établir une université internationale des Nations Unies		35

TABLE DES MATIERES (suite)

ANNEXES

	<u>Pages</u>
IV. Organes participant aux réunions annuelles des directeurs d'instituts reliés à l'ONU	37
V. Liste des publications de l'UNITAR qui ont déjà paru ou qui sont en cours de préparation	38
VI. Séminaires de l'UNITAR sur des organisations internationales et la diplomatie multilatérale	41
VII. Liste des conférenciers au Colloque sur l'environnement et le développement, 24 mai 1971	45
VIII. Nombre et nationalité des participants au programme de formation de l'UNITAR en matière de diplomatie (Dakar)	46
IX. Nombre et nationalité des participants aux séminaires consacrés à la coopération technique	47
X. Nombre et nationalité des participants au Séminaire de l'UNITAR sur la documentation (Genève), 8-19 mars 1971.....	49
XI. Comités de recherche	50

I. GENERALITES

1. Le présent rapport est présenté conformément à la résolution 2044 (XX) adoptée le 8 décembre 1965 par l'Assemblée générale, aux termes de laquelle le Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche est prié de faire rapport une fois par an à l'Assemblée sur les activités de l'Institut. La période examinée va du 1er juillet 1970 au 30 juin 1971.

2. Elle a été marquée par trois faits importants, dont les deux derniers auront sans doute des répercussions considérables sur l'organisation future de l'Institut. Premièrement, le nombre de publications sur la recherche a considérablement augmenté. Deuxièmement, les plans concernant l'école des cadres des Nations Unies sont maintenant suffisamment au point pour que tous les intéressés s'accordent à penser que les travaux devraient commencer en janvier 1972 ou avant si possible. Troisièmement, un projet entièrement nouveau, intitulé "Perspectives nouvelles de coopération internationale", a été mis sur pied. Ces deux derniers faits sont exposés de façon plus détaillée aux chapitres III et V respectivement.

3. Le chapitre I du rapport est consacré aux questions d'intérêt général, notamment le budget et le rôle de l'Institut dans les consultations sur le projet d'université internationale; le chapitre II traite des activités de formation et activités connexes (autres que l'école des cadres) et le chapitre IV porte sur la recherche.

A. Conseil d'administration

4. Sur l'invitation généreuse de l'Institute on Man and Science qui a mis à sa disposition les locaux nécessaires, le Conseil d'administration a tenu avant la session une conférence de week-end du 30 octobre au 1er novembre 1970 à Rensselaerville, dans l'Etat de New York. Il avait prévu d'étudier deux points de l'ordre du jour de la session qui semblaient nécessiter un examen particulièrement attentif, à savoir l'étude du Secrétaire général sur la possibilité d'établir une université internationale des Nations Unies et celle de l'UNITAR sur la possibilité de créer une école des cadres des Nations Unies. Un troisième point a été ajouté pour compléter leur programme, la proposition concernant la création d'une commission sur les perspectives nouvelles de coopération internationale.

5. A leur retour au Siège de l'ONU, les membres du Conseil ont tenu officiellement leur neuvième session, du 2 au 5 novembre 1970. Ils ont examiné et approuvé le budget révisé de 1970, le budget de 1971 et le programme de travail pour 1971. Ils ont également pris des décisions sur les trois questions qui avaient déjà été discutées à Rensselaerville, afin d'orienter les activités du Directeur général.

6. La liste des membres du Conseil figure à l'annexe 1 au présent rapport.

B. Personnel, budget et financement

7. En mai 1971, le personnel de l'Institut comptait en tout 30 administrateurs - sensiblement le même nombre qu'en 1969-1970 - et 34 agents des Services généraux.

8. L'année comptable de l'Institut est l'année civile. Le montant net des liquidités au 1er janvier 1971 s'élevait à 790 580 dollars, dont 668 561 dollars du fonds général et 122 019 dollars en dons d'affectation spéciale. Le montant révisé des recettes prévues pour 1971 est de 1 309 942 dollars pour le fond général et 212 000 dollars pour les dons d'affectation spéciale, soit un total de 1 521 942 dollars. Le montant révisé des dépenses prévues pour l'année est de 1 636 500 dollars. D'après ces chiffres, à la fin de l'année, le solde devrait être de 676 022 dollars, soit 114 558 dollars de moins qu'au début de l'année.

9. En fait, en 1971, les dépenses de l'Institut peuvent dépasser de 7 à 8 p. 100 des recettes réelles, grâce aux fonds accumulés au cours des premières années de l'Institut, lorsque ses activités étaient naturellement moins nombreuses. A partir de 1972, il faudra davantage adapter les dépenses aux recettes. La méthode à suivre est évidente : il faut élever le niveau des recettes et, si cela ne suffit pas, réduire le niveau des dépenses. Malheureusement, chacun sait qu'il est difficile aujourd'hui de trouver des recettes supplémentaires. Certains gouvernements donateurs ont même des difficultés à maintenir leurs contributions au niveau actuel. Fort heureusement, d'autres ont annoncé des contributions sensiblement plus importantes et, dans les circonstances présentes, l'Institut ne saurait trop les en remercier. Un pays a non seulement augmenté sa contribution annuelle mais fait un don d'affectation spéciale de 200 000 dollars et en plus une contribution de 20 000 dollars pour l'école des cadres. Il est encourageant aussi de voir que, de plus en plus, l'Institut reçoit des contributions de pays qui n'en versaient pas auparavant. La liste des contributions figure à l'annexe II.

10. En ce qui concerne le contrôle des dépenses, la première remarque qui s'impose est qu'une comparaison directe des recettes et des dépenses d'une année constitue un critère d'intérêt limité, ne serait-ce que parce que parfois les dépenses sont moins élevées qu'il n'était prévu par suite de délais dans le recrutement du personnel et d'autres retards inévitables dans l'exécution des projets. De plus, l'Institut ne peut pas contrôler certains accroissements automatiques des dépenses, comme les augmentations périodiques de traitement auxquelles les fonctionnaires ont droit annuellement ou celles qui sont destinées à compenser la hausse du coût de la vie et qui sont calculées centralement par un organe unique pour l'ensemble du personnel de l'Organisation des Nations Unies et des institutions qui lui sont reliées. Ces deux éléments ne représentent pas moins de 18,2 p. 100 de l'accroissement des dépenses révisées de 1971 par rapport aux dépenses effectives en 1970, lequel ne correspond donc pas entièrement au développement des activités de l'Institut.

11. Si ces activités ont pu être étendues, c'est surtout grâce aux dons d'affectation spéciale reçus pour les programmes de formation et surtout pour les projets de recherche et à l'assistance en nature fournie à l'Institut par les gouvernements et les fondations, soit spontanément, soit à sa demande. L'UNITAR a pour

principe de veiller à ce que le coût de son personnel ordinaire et des programmes et projets qu'il entreprend puisse être couvert par le fonds général, avec l'aide d'autres sources sûres de ressources supplémentaires, comme le Programme des Nations Unies pour le développement.

C. Participation de l'UNITAR aux études relatives
à l'université internationale

12. Dans sa résolution 2573 (XXIV) du 13 décembre 1969, l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à entreprendre une étude sur la possibilité d'établir une université internationale, en le priant de consulter, entre autres, l'UNITAR. Le Directeur général a été amplement consulté pendant la rédaction de cette étude, mais dans ses conclusions et recommandations, le Secrétaire général a bien entendu tenu compte des consultations plus vastes qui ont eu lieu. Comme il a été dit au paragraphe 4 ci-dessus, le Conseil d'administration de l'Institut a examiné, au cours de la réunion qu'il a tenue avant sa session, l'étude qui a été publiée. Il a fondé ses débats à la fois sur un document soumis par le Directeur général, et sur une lettre du Secrétaire général, dans laquelle celui-ci indiquait qu'il serait heureux de connaître l'opinion du Conseil d'administration en général et sur les différentes mesures à prendre dans le cadre de ce projet.

13. Les observations du Conseil d'administration, qui ont été communiquées au Secrétaire général et incorporées dans le rapport que celui-ci a présenté sur la question à l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session, figurent à l'annexe III au présent rapport. Le Conseil d'administration s'est en fait prononcé en faveur d'un système décentralisé d'université internationale, afin de coordonner, d'harmoniser et de compléter les travaux accomplis dans les institutions existantes, de manière à répondre aux besoins d'un monde en plein changement qui demande une meilleure compréhension et une plus grande coopération sur le plan international.

14. Après examen de l'étude du Secrétaire général, le Conseil économique et social a adopté la résolution 1542 (XLIX), dans laquelle il a invité l'UNITAR à lui soumettre, en temps opportun, des recommandations détaillées sur la façon dont une université internationale pourrait être organisée et financée. L'Assemblée générale, ayant examiné le rapport, a invité le Secrétaire général à poursuivre son étude en corrélation avec celle qu'effectue en même temps l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et aussi en consultation notamment avec l'UNITAR.

15. Le Directeur général continue donc d'être à la disposition du Secrétaire général pour la suite de son étude. Un projet de rapport établi conformément à la demande du Conseil économique et social sera soumis pour examen au Conseil d'administration de l'Institut à sa dixième session, en septembre 1971, et le Conseil et le Secrétaire général devraient recevoir avant la fin du mois des exemplaires du texte qui aura été adopté.

D. Réunion annuelle des chefs des instituts des Nations Unies

16. Les chefs des instituts de formation ou de recherche des Nations Unies ont tenu leur cinquième réunion annuelle à Genève, du 6 au 8 juillet 1970. La discussion a porté surtout sur la diffusion, l'utilisation et l'influence de la recherche. Parmi les autres points inscrits à l'ordre du jour, il y avait des rapports intérimaires sur les travaux préparatoires en vue de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, l'étude du Secrétaire général sur la possibilité d'établir une université internationale et l'étude de l'Institut sur la possibilité de créer une école des cadres.

17. Comme la sixième réunion annuelle s'est tenue plus tôt que d'habitude, elle s'est aussi déroulée pendant la période couverte par le présent rapport. Elle a également eu lieu à Genève, du 22 au 24 juin 1971. Les questions de personnel et de financement des instituts des Nations Unies ont été au centre des débats, qui ont été très francs, animés et fructueux. Le Directeur général de l'Institut, qui a présidé la réunion, a ensuite informé ses collègues de la situation concernant les projets d'université internationale et d'école des cadres. Il leur a demandé leur concours pour l'école des cadres et il a souligné qu'il serait déterminant, pour le succès de cette entreprise, que leurs instituts et d'autres acceptent de libérer du personnel pour des affectations à court terme à l'école des cadres. On trouvera à l'annexe IV la liste des participants à ces deux réunions.

E. Coopération avec d'autres organes

18. Le succès de l'UNITAR reste naturellement conditionné par la coopération avec les institutions et organisations, reliées ou non à l'Organisation des Nations Unies, et l'une des principales préoccupations du Directeur général et des hauts fonctionnaires qui l'entourent est de continuer à développer cette coopération. Les renseignements donnés dans la suite du présent rapport confirment que leurs efforts ont été largement récompensés. Les institutions spécialisées et les autres organisations des Nations Unies considèrent maintenant que l'UNITAR les représente autant qu'il représente l'ONU elle-même dans les domaines de sa compétence. Le monde universitaire attend maintenant de l'Institut plus d'initiatives en matière de recherche qu'il ne peut en prendre avec les fonds et le personnel dont il dispose.

F. Publications

19. L'Institut a deux catégories de publications de distribution générale. La première donne des renseignements sur l'Institut et ses activités. Elle comprend un bulletin trimestriel, Nouvelles de l'UNITAR, publié en anglais et en français et la brochure UNITAR : ce qu'il est, ce qu'il fait, comme il fonctionne, publiée en anglais, en espagnol, en français et en russe.

20. La deuxième catégorie intéresse directement les travaux de formation et de recherche. A la fin de juin 1970, quatre études et deux manuels avaient été publiés. Entre juillet 1970 et juin 1971, l'UNITAR a publié 21 ouvrages; 12 autres au moins sont en préparation et seront sans doute publiés avant la fin de l'année. Ils doivent tous être mis en vente.

21. Outre le travail habituel que nécessite la préparation des documents pour les imprimeurs, l'UNITAR a dû s'efforcer de tenir les organes intéressés dans le monde entier au courant des publications disponibles, établir un système de vente directe pour faire face à une demande en augmentation constante et expédier un nombre assez important d'exemplaires de chaque publication, notamment aux conférences et cycles d'études organisés ou non sous ses auspices. Malheureusement, ce travail doit être fait par un seul administrateur et une secrétaire, en plus des activités normales d'une section d'information.

22. L'UNITAR, qui est un organe autonome au sein des Nations Unies, n'a pas accès automatiquement aux services d'impression, de distribution et de vente de l'Organisation, d'autant plus que les ressources de ces services sont déjà exploitées au maximum. Toutefois, les différentes sections ont fait preuve de bonne volonté dans toute la mesure du possible et le Comité des publications de l'UNITAR a reconnu que la distribution des publications de l'UNITAR aux librairies et aux centres d'information dépositaires des Nations Unies pouvait être confiée à la section de la distribution de l'ONU.

23. On trouvera à l'annexe V une liste des publications de l'UNITAR.

II. ACTIVITES DE FORMATION ET ACTIVITES CONNEXES

A. Introduction

24. L'année en cours a été marquée par le succès des efforts de l'UNITAR visant à rompre avec ses orientations traditionnelles dans le domaine de la formation, chaque fois qu'il lui semblait que celles-ci ne répondaient plus aux besoins des organismes des Nations Unies, à envisager dans une perspective à long terme son rôle en matière de formation dans le cadre du système des Nations Unies et à mettre sur pied de nouveaux programmes.

25. Le Directeur général a été grandement aidé dans cette tâche par les conseils des deux groupes de consultants qu'il avait nommés. Le premier de ces groupes, dirigé par M. Peter C. Dobell, directeur du Centre parlementaire pour les affaires étrangères et le commerce extérieur à Ottawa (Canada), a été créé pour passer en revue l'organisation et le contenu des programmes de formation de l'UNITAR dans le domaine de la diplomatie et des organisations internationales, ainsi que les techniques appliquées dans la conduite de ces programmes. Il a également été chargé d'évaluer, dans la mesure du possible, l'efficacité des programmes existants et de proposer des modifications ou de nouvelles orientations, ainsi que de nouveaux programmes et activités destinés à compléter ou à remplacer les programmes d'activités actuels. Le second groupe, dirigé par M. H. E. Caustin, consultant de l'UNITAR, et ancien représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement, a entrepris une étude analogue en ce qui concerne les programmes de formation de l'UNITAR dans le domaine de la coopération technique et économique.

26. Les deux groupes de consultants ont présenté un certain nombre d'observations et de suggestions précieuses, qui ont fortement influé sur la forme du projet de programme pour 1972 qui doit être présenté au Conseil d'administration à sa dixième session, et se sont également traduites par d'importantes modifications des programmes de 1971. En ce qui concerne par exemple l'application de nouvelles techniques, que les deux groupes ont recommandées, il a été fait largement appel aux monographies dans le cours de formation de base organisé à Dakar sur la diplomatie, et dans le cadre des séminaires régionaux sur les techniques et procédures d'assistance technique organisés à Bangkok et à Addis-Abéba, l'accent a été mis davantage sur la participation active des stagiaires et sur les exercices pratiques. Le premier cours spécialisé destiné aux diplomates sera donné plus tard dans l'année et devrait fournir une expérience utile, tant au personnel enseignant qu'aux participants.

27. Les ressources en personnel limitées dont dispose le département de la formation ont été utilisées au maximum pour la planification, la préparation et la conduite de ces programmes de formation. Ces activités leur ont laissé peu de temps pour d'autres tâches importantes comme la préparation de matériel de formation, le volume accru des activités d'enseignement en tant que telles et les travaux de recherche. Les deux groupes ont souligné la nécessité d'un personnel plus nombreux pour exercer ces activités.

B. Cours de formation de base dans le domaine de la diplomatie

28. Ce cours de trois mois sur la diplomatie a été organisé à l'intention de jeunes fonctionnaires des affaires étrangères d'Afrique et d'Asie. Il a eu lieu à Dakar (Sénégal) du 1er mars au 31 mai, et 26 stagiaires, dont 21 d'Afrique et 5 d'Asie, y ont participé. Les questions examinées comprenaient la définition de la politique étrangère, le droit international, le règlement pacifique des différends, la pratique consulaire et diplomatique et le rôle des organisations régionales. Comme par le passé, les stagiaires ont participé à une période de formation en cours d'emploi dans les ministères des affaires étrangères de pays développés. Cette formation a pu être assurée grâce à la générosité des Gouvernements de l'Autriche, du Canada, du Danemark, des Etats-Unis d'Amérique et de la France. Une particularité du cours cette année a été l'organisation, après la période de formation, de réunions collectives avec les participants ou d'entrevues avec chacun d'eux, séparément pour faire le point sur leurs activités. Ces réunions ou entrevues ont eu lieu à New York et à Genève, et les renseignements obtenus seront très utiles à l'avenir pour la planification des cours dans le domaine de la diplomatie.

C. Séminaires sur l'organisation et le fonctionnement de l'ONU à New York

29. Ces séminaires sur l'organisation et le fonctionnement de l'ONU sont destinés essentiellement aux membres des missions permanentes qui viennent d'être nommés à New York et aux nouveaux fonctionnaires des organismes des Nations Unies à New York. Ils permettent aux participants d'obtenir des renseignements et d'acquérir des connaissances pratiques sur les organes et organismes importants du système des Nations Unies. Ils leur donnent également l'occasion de s'entretenir avec des diplomates, des fonctionnaires internationaux de rang élevé et des érudits au sujet de questions qui intéressent l'Organisation et présentent pour eux un intérêt pratique.

30. La forme et la durée de ces séminaires ont été modifiées cette année à la lumière de l'expérience acquise au cours des années précédentes et compte tenu des opinions présentées par le groupe d'études dirigé par M. Dobell. Ils ont eu lieu tous les jours pendant neuf jours, du 13 au 23 avril 1971, et ont été très suivis. Le nombre de participants s'est élevé à plus de 80 la plupart des jours. Les directeurs des débats et les orateurs invités étaient mieux informés et des listes de lectures recommandées avaient été distribuées à l'avance. Une évaluation préliminaire des résultats montre que la nécessité d'un cours de ce type destiné aux membres des missions permanentes et du Secrétariat continue à se faire largement ressentir. Du point de vue des avantages retirés par rapport aux coûts, l'organisation de tels séminaires est extrêmement profitable. Elle exige évidemment un certain nombre d'heures de travail de personnel, mais avec les installations disponibles au Siège de l'ONU et la coopération de professeurs éventuels (diplomates, fonctionnaires de rang élevé et spécialistes), le coût effectif par participant peut rester à un niveau extrêmement bas.

D. Colloques

31. L'Institut a organisé le 24 mai 1971 un colloque sur le thème "Environnement et développement". Ce colloque avait pour objet de réunir des diplomates de rang élevé, des fonctionnaires internationaux et des experts afin qu'ils procèdent à des échanges d'idées et étudient les incidences internationales d'un problème qui intéresse directement les organismes des Nations Unies. Les participants ont trouvé la réunion extrêmement utile et des colloques du même type seront organisés à l'avenir.

E. Programme interrégional dans le domaine de la coopération technique et financière

32. Le séminaire de l'UNITAR sur les principaux problèmes de la coopération technique et financière qui a été organisé pour la première fois en 1969, a été tenu à nouveau du 28 août au 7 novembre 1970. Il a réuni 17 participants, dont 5 représentants résidents adjoints, à qui il a permis d'obtenir une vue d'ensemble et de procéder à une discussion approfondie de toute l'assistance extérieure dont disposent les pays en voie de développement - sur le plan bilatéral et multilatéral, privé et public. Au cours de ce séminaire, on a cherché et réussi dans une large mesure à donner aux participants une connaissance plus approfondie des problèmes d'assistance technique ainsi qu'une meilleure compréhension, de la part des pays donateurs et des institutions des Nations Unies, des problèmes et des difficultés des pays bénéficiaires de l'assistance. Les institutions bilatérales d'assistance et les organismes des Nations Unies, y compris le FNUD, ont pleinement coopéré à l'organisation de ce séminaire et ont mis beaucoup d'empressement à présenter leurs activités et à examiner leurs procédures avec le groupe. Le programme comprenait également deux visites dans des régions en voie de développement dans un contexte politique différent - l'une au Tadjikistan (URSS) et l'autre à Porto Rico - qui ont permis aux participants de faire des comparaisons et des observations intéressantes en ce qui concerne des problèmes concrets de développement, pendant que les contacts établis par ailleurs avec des instituts de développement et des universités leur ont permis de considérer les mêmes problèmes d'un point de vue plus général, sans qu'il soit trop théorique pour autant.

F. Programmes régionaux sur les techniques et procédures d'assistance technique des Nations Unies

33. Le séminaire régional sur les techniques et procédures d'assistance technique des Nations Unies organisé pour l'Asie et l'Extrême-Orient sous les auspices communs de l'UNITAR et de la CEAE0 s'est tenu à Bangkok du 8 au 26 mars 1971. Il a réuni 32 participants, dont trois faisaient partie du personnel du bureau du FNUD. Le programme de formation a été renforcé par l'introduction, pour la première fois, en plus des conférences et des discussions, d'exercices pratiques ayant pour objet d'organiser et de classer les renseignements reçus, de manière à ce que les participants puissent les utiliser concrètement à leur retour dans leur pays. Une autre innovation a été l'organisation d'une séance d'introduction qui a fourni une

vue générale du rôle croissant de l'assistance technique dans le processus du développement. Ce programme de formation a été développé davantage encore à Addis-Abéba où un autre séminaire régional organisé sous les auspices communs de l'UNITAR et de la CFA s'est tenu du 24 mai au 11 juin 1971. Les participants étaient des fonctionnaires des pays en voie de développement d'Afrique, tant anglophones que francophones, et un petit groupe de fonctionnaires des bureaux extérieurs du PNUD dans la région. A Addis-Abéba, comme à Bangkok, la plupart des sujets examinés avaient trait au nouveau système de programmation par pays du PNUD et à l'adaptation des organismes des Nations Unies au nouveau système d'assistance multilatérale.

G. Séminaires d'orientation sur la documentation des organisations internationales destinés aux missions permanentes à Genève

34. Compte tenu de l'intérêt manifesté par un certain nombre de missions permanentes à Genève pour un programme de formation destiné à améliorer leurs connaissances sur les problèmes de la distribution, du classement, d'entreposage et de localisation des documents des Nations Unies, le Bureau de l'UNITAR à Genève a organisé des séminaires sur la question, qui ont été donnés en anglais (du 8 au 12 mars 1971) et en français (du 15 au 19 mars 1971). Ces séminaires qui avaient été organisés à titre expérimental avaient pour objet d'orienter et d'informer les participants, plutôt que de leur donner une formation proprement dite. Toutefois, les organisateurs ont eu recours, dans la mesure du possible, à des méthodes de formation faisant appel à la participation afin de donner aux participants des connaissances concrètes. Un exercice pratique a également été organisé le dernier jour du séminaire, avec la participation active de tous les participants. Un grand nombre d'organismes et de fonctionnaires des Nations Unies ont fourni à l'Institut une assistance et une coopération précieuses dans la conduite de ces séminaires.

H. Colloque destiné aux fonctionnaires de rang élevé des organismes des Nations Unies

35. Dans le cadre de ses efforts continus visant à aider à améliorer la compétence et l'efficacité du personnel des organismes des Nations Unies en permettant à ceux qui participent de près à la formulation et à l'exécution des politiques de se réunir dans une atmosphère détendue en vue d'obtenir une meilleure compréhension des problèmes qui se posent à chacun dans son travail, l'UNITAR a organisé le troisième d'une série de colloques destinés aux fonctionnaires de rang élevé des organismes des Nations Unies, du 10 au 12 juin 1971, au château Hernstein près de Vienne, où le Gouvernement autrichien s'était offert à l'accueillir. Le colloque avait pour thème le rôle des diverses cultures dans l'administration internationale.

36. Les participants ont comparé et analysé l'expérience acquise dans divers organismes des Nations Unies, qu'il s'agisse de l'influence d'un milieu particulier sur les institutions, de malentendus entre administrateurs résultant de

différences d'attitudes à l'égard de pratiques administratives standardisées, et des répercussions sur la santé mentale et la vie de famille des fonctionnaires des Nations Unies (dont 80 p. 100 environ travaillent en dehors de leur pays), y compris les conséquences sur leurs conjoints et leurs enfants de l'affectation de ces fonctionnaires à des missions spéciales ou isolées, ainsi que le choc culturel qu'entraîne le fait de vivre dans un milieu étranger, voire inhospitalier. Le colloque a remporté un succès remarquable grâce aux qualités exceptionnelles de M. Mahdi Elmandjra, en tant que président, et à la contribution intellectuelle de tous les participants à une série de discussions qui s'est avérée extrêmement intéressante et vivante.

I. Programme de bourses et de formation dans le domaine du droit international

37. Pendant l'année considérée, l'Institut a organisé, comme les années précédentes, un programme de formation dans le domaine du droit international. Ce programme exécuté par l'UNITAR avec la collaboration de l'ONU, a été organisé en réponse à une demande de l'Assemblée générale et financé en partie par l'ONU et en partie par l'UNITAR. En 1970, 20 bourses ont été accordées à des fonctionnaires et à des spécialistes de toutes les régions du monde. Le programme de bourses comprenait essentiellement une participation aux cours généraux et spéciaux dispensés à l'Académie de droit international de La Haye, des séminaires spéciaux organisés à l'Académie par l'UNITAR et une formation pratique dans les services juridiques de diverses organisations internationales.

38. Un programme analogue doit être organisé en 1971 et 20 bourses ont été accordées à des candidats des pays suivants : Barbade, Equateur, Ethiopie, Guatemala, Haïti, Inde, Lesotho, Malawi, Mexique, Nigéria, République démocratique populaire du Yémen, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa occidentales, Singapour, Somalie, Soudan, Syrie, Thaïlande et Uruguay.

39. Des travaux préparatoires ont été entrepris en ce qui concerne un cours de perfectionnement en droit international qui doit être donné au Chili au début de 1972. Comme prévu, ce cours de trois semaines portera essentiellement sur deux grands problèmes d'actualité : le droit de la mer et la Convention de Vienne sur le droit des traités. De jeunes professeurs et des fonctionnaires des services juridiques des gouvernements des pays de la région latino-américaine seront invités à participer à ce cours de perfectionnement que l'UNITAR doit organiser en collaboration étroite avec le Service juridique de l'ONU. Le Directeur général tient à exprimer sa gratitude au Gouvernement chilien qui a généreusement offert son hospitalité et les installations nécessaires pour le cours.

III. ECOLE DES CADRES DES NATIONS UNIES

40. L'étude de l'UNITAR sur la possibilité de créer une école des cadres pour les organismes des Nations Unies, qui avait été entreprise avec l'approbation du Comité administratif de coordination et la coopération active de toutes les institutions spécialisées et d'autres organismes des Nations Unies a été examinée par le Conseil d'administration de l'Institut, comme indiqué, à sa neuvième session en novembre 1970.

41. L'étude dirigée par M. Richard Symonds, représentant de l'UNITAR en Europe, a révélé un consensus en faveur de la création d'une école des cadres ou de l'organisation de cours de nature analogue à celle qu'elle pourrait dispenser. Les principales recommandations du rapport étaient les suivantes : a) que des mesures soient prises pour créer une école des cadres à l'intention du personnel de tous les organismes des Nations Unies; b) que cette école donne des cours dans les domaines du développement, de l'administration et des techniques modernes de gestion; c) qu'elle dispose d'un petit groupe de professeurs recrutés dans le cadre du système des Nations Unies et en dehors, renforcé, pour les besoins de cours particuliers, par des conférenciers invités qui pourront, eux aussi, appartenir ou non à des organismes des Nations Unies; d) qu'au début du moins ses activités consistent à organiser des cours et des séminaires de brève durée, dans des lieux différents, à l'intention principalement des fonctionnaires de rang élevé et chargés d'importantes fonctions de supervision; e) que la création de l'école se fasse en deux temps : au cours du premier, des cours analogues à ceux que dispenserait une école des cadres seraient organisés de manière décentralisée (c'est-à-dire en utilisant les institutions existantes pour faire face à des demandes identifiables), et au cours du second l'école des cadres pourrait s'installer dans ses propres locaux avec un personnel plus important et une bibliothèque; f) qu'au cours du premier temps, l'école ne soit ouverte qu'aux fonctionnaires des organismes des Nations Unies, mais que par la suite, elle reçoive également des fonctionnaires de diverses administrations nationales et des fonctionnaires appartenant à des organisations non gouvernementales.

42. Le Conseil d'administration a appuyé ces recommandations et en temps voulu le Directeur général a présenté au Comité administratif de coordination les propositions d'action suivantes :

- a) Un comité consultatif sur l'école des cadres devrait être constitué immédiatement, avec pour fonction de fournir des conseils sur toutes les phases de la création et de l'administration de l'école. Ce comité serait de taille raisonnablement limitée et se composerait essentiellement de représentants des institutions spécialisées, en particulier de celles qui auront probablement le plus largement recours à l'école. Le comité donnera ses avis au Directeur général de l'UNITAR en attendant la nomination du directeur de l'école et, par la suite, à ce dernier.
- b) Des mesures seront prises pour nommer le premier directeur assez tôt, de manière à ce qu'il puisse participer à la planification de l'école, si possible.

- c) Le but recherché consiste à exécuter la première phase des opérations en 1972, comme prévu dans le rapport. Le début des opérations en ce qui concerne la deuxième phase sera déterminé compte tenu de l'expérience acquise au cours du premier temps, et il est préférable de ne prendre aucune décision à ce sujet pour l'instant.
- d) Le Comité consultatif sur l'école des cadres devra procéder en priorité à la planification du programme d'études pour les diverses phases de ce premier temps.
- e) Il sera peut-être nécessaire d'organiser un programme intensif de cours spéciaux au cours du deuxième semestre de 1971. Ces cours seront peut-être nécessaires au PNUD, pour sa nouvelle promotion de représentants et d'autres institutions spécialisées souhaiteront peut-être participer à ces cours ou demander des arrangements analogues pour faire face à des besoins urgents que, d'après eux, cette école pourrait désormais satisfaire dans les meilleures conditions. Ces cours spéciaux fourniraient évidemment une expérience utile à l'administration de l'école et au Comité consultatif.

43. A sa 53ème session, le 27 avril 1971, le Comité administratif de coordination a approuvé les propositions susmentionnées. Le représentant du PNUD a confirmé que le Programme aurait recours à cette école au lieu d'en créer une lui-même, à condition toutefois qu'il soit tenu compte de ses intérêts particuliers, en accordant par exemple à son représentant un siège permanent au Comité de gestion.

44. L'école des cadres doit être financée à l'aide des contributions des membres des organismes des Nations Unies. Des discussions sont en cours en vue de déterminer un barème accepté à cette fin. Comme on l'a déjà indiqué, un gouvernement a généreusement offert une contribution de 20 000 dollars. Il faut espérer que cet exemple sera suivi par d'autres gouvernements, et en particulier par ceux qui ont constamment manifesté leur intérêt pour la promotion d'une fonction publique internationale plus efficace.

IV. RECHERCHE

A. Introduction

45. Un certain nombre de projets de recherche auront été menés à bien en 1971. Les plus importants sont les suivants : l'étude portant sur 50 pays concernant la façon dont les moyens d'information utilisent les renseignements fournis par des sources des Nations Unies; études sur les relations entre l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine, l'Organisation des Etats américains et quatre organisations régionales d'Europe; l'étude du système de protection contre les rayonnements atomiques, une série de documents sur la participation de la jeunesse aux organisations internationales; huit études sur le transfert des techniques aux pays en voie de développement; une série de documents sur diverses expériences nationales dans le domaine des techniques de formation en matière de gestion; une étude comparée sur le financement des réseaux internationaux de voies navigables; trois études sur les problèmes globaux relatifs à l'environnement.

46. Outre les projets achevés, certains projets en cours d'exécution, en particulier ceux qui ont trait au règlement pacifique des différends et à l'exode des compétences ont donné lieu à plusieurs publications. Beaucoup de ces projets ont été examinés par les organes de l'ONU ou par des groupes d'études ad hoc composés de représentants et de fonctionnaires de rang élevé. Les observations faites attestent la valeur que la recherche représente pour les gouvernements dans leur examen des problèmes dont est saisie l'Organisation des Nations Unies. Les études publiées ont fait l'objet d'une large demande et les travaux en cours ont suscité un intérêt considérable auprès des experts nationaux et des milieux universitaires.

47. Les projets approuvés par le Conseil d'administration n'ont pas tous été entrepris en 1971, principalement parce que les ressources générales étaient suffisantes. Toutefois, des subventions spéciales ont été obtenues, en grande partie de sources non gouvernementales, afin de poursuivre les travaux de recherche, en particulier les études sur le règlement pacifique des différends, les problèmes relatifs à l'environnement, les procédures de l'Organisation des Nations Unies et la participation de la jeunesse dans les organisations internationales. La coopération des milieux universitaires a également, de diverses façons, permis à l'Institut d'augmenter les fonds limités dont il dispose pour la recherche.

48. Le Département de la recherche a consacré une grande partie de son temps et de ses ressources au développement de la coopération avec les milieux universitaires ainsi qu'avec les milieux officiels des Nations Unies. Les groupes d'études et les conférences ont été l'un des principaux moyens d'expliquer le rôle de l'UNITAR et de diffuser les résultats de la recherche; ils ont aussi été une source d'idées et de critiques. Le Département a examiné avec des fondations et, de temps à autre, avec les représentants de gouvernements particulièrement intéressés des sujets possibles de recherche, et a établi un grand nombre de rapports et de documents d'information. Certains de ses membres ont également consacré un temps appréciable à des séminaires et à des programmes de formation. Toutes ces tâches ont été utiles mais il ne faut pas perdre de vue qu'elles ont réduit les ressources disponibles pour l'étude et la recherche.

49. Le personnel chargé de la recherche est resté très limité. Outre le Directeur de la recherche (qui est également Directeur général adjoint) et le Directeur adjoint de la recherche, le budget ne prévoit que cinq attachés de recherche. En fait, seulement trois des postes d'attachés de recherche sont actuellement occupés. Tout le personnel du Département, y compris les directeurs, effectue d'importants travaux de recherche et de rédaction. En outre, il s'occupe de tâches consistant notamment à évaluer des études, à prendre des dispositions relatives aux documents qui ont été commandés, à examiner de nouvelles propositions concernant la recherche et à établir des rapports et des documents d'information. Les "associés de recherche", qui ne font pas partie du personnel proprement dit, s'occupent de travaux touchant des domaines particuliers, mais en général, ils participent également aux groupes d'études et aux comités et, dans une certaine mesure, aux séminaires de formation. Il y a actuellement sept associés de recherche, dont cinq bénéficient de subventions spéciales qui ne proviennent pas des ressources générales de l'UNITAR. Il ressort des travaux effectués que le rendement a été considérable étant donné le petit nombre de personnes employées. L'une des raisons en est que pratiquement tous les intéressés, et en particulier les attachés de recherche, ont consacré à leurs travaux un temps nettement supérieur à la semaine de travail normale.

50. Pendant l'année considérée, les activités de recherche ont été de plus en plus axées sur l'analyse du fonctionnement et de l'efficacité du mécanisme de l'Organisation des Nations Unies et des institutions qui lui sont reliées. L'ordre de priorité approuvé par le Conseil d'administration a été suivi et l'on a évité de disperser les efforts entre divers sujets. L'élément clef reste le fait que la recherche porte essentiellement sur les possibilités d'action et l'efficacité des organismes des Nations Unies, ce qui signifie en soi qu'il faut s'occuper de diverses activités et des divers domaines d'intérêt de ces organismes ou de divers domaines qui présentent un intérêt pour celle-ci. L'UNITAR se différencie des autres institutions de recherche du fait que sa principale préoccupation est l'amélioration du mécanisme international.

51. Tous les sujets de recherche exposés ci-après sont reliés entre eux, mais on peut dire qu'ils se répartissent entre les catégories suivantes : le fonctionnement et les procédures des organes et organismes des Nations Unies, le règlement pacifique des différends, le développement économique et social, l'information et les communications, les incidences de la science et de la technique sur l'organisation internationale et le droit international et les droits de l'homme.

B. Projets et activités

1. Relations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations intergouvernementales régionales

52. Dans ce domaine, les études analysent les formes et les procédures de coopération, les domaines et questions d'intérêt commun ainsi que l'efficacité des arrangements actuels concernant la coordination. Elles suggèrent également des méthodes tendant à renforcer les rapports actuels. Les manuscrits d'études distinctes sur les relations entre l'ONU et les organisations intergouvernementales

régionales ont été achevés et l'on est en train de les préparer pour la publication. Ces études portent sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine, certaines organisations européennes (le Conseil de l'Europe, la Communauté économique européenne et l'Organisation de coopération économique et de développement) et l'Organisation des Etats américains. Le Secrétariat de la Ligue des Etats arabes a fourni, aux fins de l'étude de l'UNITAR, un document exhaustif sur les relations entre la Ligue et l'ONU. On compte que cette section pourra être publiée à la fin de 1971. Utilisant des éléments de recherche reçus du secrétariat du Conseil d'aide économique mutuelle et de divers organismes de l'ONU, l'UNITAR établit une étude sur les relations entre l'ONU et le Conseil qui devrait être achevée à la fin de 1971. L'Institut pense avoir également achevé alors une étude des relations entre l'ONU et les organisations intergouvernementales d'Asie et d'Extrême-Orient.

53. Une évaluation générale des relations sera établie sur la base de ces études régionales. Elle examinera les tendances actuelles dans les relations entre l'ONU et les diverses organisations intergouvernementales régionales et elle formulera des suggestions visant à les améliorer.

2. Procédures de l'Assemblée générale

54. Dans le document concernant la planification et les priorités de l'UNITAR pour ses activités de recherche qui a été présenté au Conseil d'administration en 1970 1/, on a proposé des études sur les procédures et à l'organisation de l'Assemblée générale. A titre de première mesure, une étude sur le rôle du Bureau et les questions connexes a été entreprise et un document préliminaire a été présenté au Comité spécial pour la rationalisation des procédures et de l'organisation de l'Assemblée générale. Cette étude examinait les fonctions que doit assumer le Bureau conformément au règlement intérieur et le rôle qu'il a joué, ainsi que les méthodes qu'il a employées dans l'exercice de ses fonctions en ce qui concerne l'organisation et les travaux des sessions de l'Assemblée générale.

55. Une autre étude de l'UNITAR, qui est encore peu avancée, vise à éclaircir quelques unes des incidences de l'établissement de budgets-programmes sur les débats de l'Assemblée générale car on pense que l'application progressive de la technique moderne des budgets-programmes par l'ONU amènera l'Assemblée à examiner simultanément le programme et les ouvertures de crédits lors de la discussion du budget.

3. Fonctionnement du Conseil économique et social

56. Comme suite aux discussions qui ont eu lieu au Conseil économique et social, l'UNITAR a entrepris pendant l'année deux études sur le fonctionnement du Conseil. Ces études représenteront une contribution de l'UNITAR à l'analyse et à la réévaluation générales du rôle et des fonctions du Conseil.

1/ UNITAR EX/R.35.

57. Dans la première étude, l'UNITAR s'efforcera de répondre à la question "Comment le Conseil économique et social fait-il face aux difficultés qu'impliquent les objectifs qui lui sont assignés?" On pense que les lumières que cette étude apportera sur le fonctionnement du Conseil contribueront à déterminer les moyens d'accroître son efficacité. La méthodologie est fondée sur des notions d'analyse des systèmes, de théorie de l'information et de prise de décisions. Elle présentera un modèle du Conseil en tant que système de prise de décisions et elle comportera un examen de son organisation en tant qu'organe chargé de prendre des décisions ainsi qu'une analyse des résultats de ses travaux au cours de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Le document se terminera par un examen du processus de prise des décisions dans le Conseil ainsi que de la dynamique de la demande et des possibilités.

58. L'UNITAR s'efforcera également de répondre à la question "Comment les objectifs contradictoires des Etats membres affectent-ils le fonctionnement du Conseil ainsi que le résultat de ses travaux en tant qu'organe international?" Dans la mesure où les objectifs contradictoires sont souvent le reflet de la façon dont les gouvernements conçoivent les activités de l'Organisation, une analyse explicite des idées dominantes que s'en font les représentants des gouvernements peut éclaircir quelques uns des conflits d'objectifs au sein du Conseil. On s'efforcera également d'évaluer dans quelle mesure l'allocation de ressources par les organismes des Nations Unies reflète effectivement les priorités formulées dans les résolutions du Conseil. En outre, on s'efforcera, par une analyse de système concernant les courants d'informations entre les organisations internationales et les gouvernements des Etats membres, de définir avec précision les rôles spécifiques que jouent respectivement le Comité administratif de coordination et le Comité du programme et de la coordination. En évaluant les procédures au moyen desquelles les organisations internationales exécutent la politique de l'ONU dans le domaine économique et social, ces comités peuvent, de leur côté, remplir une fonction critique de contrôle du processus de rétroaction.

59. Une deuxième étude a permis de mettre au point un système de codification pour l'analyse et l'évaluation continue des résolutions du Conseil économique et social qui révèle à tout moment le résultat des délibérations du Conseil et les rapports réciproques qu'il a avec d'autres organismes. Elle permettra une analyse détaillée des tendances qu'indiquent les changements de priorités des problèmes au sein du Conseil et la façon dont ces changements de priorités ont affecté sa structure.

60. Il semble que ces deux études jetteront quelque lumière sur les complexités de la structure du Conseil ainsi que sur son rôle dans le système de coopération internationale des Nations Unies dans les domaines économique et social.

4. Les organisations internationales de jeunesse et le système des Nations Unies

61. Etant donné l'intérêt exprimé par l'Assemblée générale et par le Conseil économique et social pour le renforcement des moyens permettant de communiquer avec la jeunesse et les organisations de jeunesse et du fait que tous les organismes des Nations Unies se préoccupent de voir la jeunesse participer à leurs

travaux, l'UNITAR a procédé à une recherche sur les relations entre les organisations internationales de jeunesse et le système des Nations Unies. Lors de la mise au point du projet, l'UNITAR a reçu des encouragements généraux et des suggestions précises de la part des membres du CAC. Le projet, qui a été établi et coordonné par le personnel de l'UNITAR se compose d'une série d'exposés fournis par de jeunes consultants de divers pays ayant déjà effectué des recherches dans les domaines pertinents ou possédant une expérience directe des travaux des organisations internationales de jeunesse.

62. Ces exposés examinent la nature et les fonctions des organisations internationales de jeunesse dans le cadre du renforcement des relations avec le système des Nations Unies et analysent la participation effective ainsi que les possibilités de participation de ces organisations aux programmes des organismes des Nations Unies. Ils évaluent divers types de participation de la jeunesse au processus de prise de décisions de l'Organisation des Nations Unies et analysent les mérites et les défauts des conférences internationales de jeunes, en faisant particulièrement appel à l'expérience acquise lors du Congrès mondial de la jeunesse de juillet 1970. En outre, ils examinent les procédures existantes ainsi que le mécanisme de coordination entre les activités des organisations de jeunesse et les organismes des Nations Unies et formulent un certain nombre de suggestions pour renforcer les relations mutuelles.

63. L'étude, qui est maintenant à l'état de projet, a été examinée par un groupe d'étude comprenant des représentants d'organisations internationales de jeunesse et d'organismes des Nations Unies et elle a été présentée au Sous-Comité des ressources humaines, de l'éducation et de la formation du CAC pour observations. Elle sera révisée et mise à jour à la lumière des observations et suggestions avant d'être publiée.

5. Règlement pacifique des différends

64. Les premiers documents établis au titre de ce grand programme de recherche ont été publiés au cours des 12 derniers mois. Ils traitent d'idées et propositions pour la recherche, de l'analyse et des prévisions concernant la médiation internationale et des structures complémentaires pour la participation de tiers au règlement des différends internationaux. Il paraissent dans une nouvelle série de publications de l'UNITAR sous la cote UNITAR PS (Peaceful settlement). Le premier document est une édition révisée du livret publié l'année passée et exposant des idées et propositions pour la recherche concernant le règlement pacifique des différends internationaux. L'édition originale était épuisée.

65. Les deux autres études sont essentiellement consacrées aux méthodes et procédures qui peuvent être appliquées dans le processus de règlement. L'une a trait à l'importance du temps et des circonstances dans les travaux de médiation. S'inspirant de l'étude d'un certain nombre de cas, l'auteur expose des notions et une méthode tendant à indiquer à quel moment l'intervention d'une tierce partie a la plus grande chance de réussir et il a été proposé qu'un bureau soit créé afin d'analyser les différends et de prévoir leur évolution.

66. L'autre explore les principaux aspects des diverses procédures comportant la participation de tiers au règlement de différends, leur rôle particulier, les sources d'autorité ainsi que les moyens par l'intermédiaire desquels elles fonctionnent. Les "structures" diplomatiques, régulatrices, cognitives et juridiques disponibles sont considérées comme complémentaires, les rapports existant entre elles montrant clairement les diverses considérations qui influent sur les efforts que déploie le système des Nations Unies pour la cause de la paix.

67. Conformément à la pratique habituelle, ces documents ont été discutés par des groupes de diplomates, d'universitaires et de fonctionnaires internationaux. Les discussions de ce genre permettent aux auteurs de vérifier si leurs idées ont été clairement exprimées et si leur thèse est valable. Des modifications ont été apportées aux études à la lumière des observations faites par les membres des groupes d'étude.

68. Une autre étude a été discutée par un groupe d'étude et son auteur est en train de la réviser. Elle examine le rôle d'une organisation internationale, l'OUA en l'occurrence, dans le règlement des différends régionaux ainsi que la question de savoir comment ce rôle peut compléter les efforts de l'ONU. Elle explique pourquoi certains différends ont été traités exclusivement dans le cadre de l'OUA alors que d'autres ont été renvoyés devant l'ONU.

69. Plusieurs autres études seront prêtes pour la publication au cours des prochains mois. Des avant-projets ont été élaborés mais doivent encore faire l'objet de révisions et être examinés par des groupes d'étude. L'une est une analyse des bons offices du Secrétaire général et elle devait être examinée par un groupe d'étude qui se réunissait à Genève le 6 juillet et auquel des universitaires et des diplomates étaient invités.

70. Une autre étude a trait à la pratique du consensus au Conseil de sécurité. On s'efforce d'identifier, de définir et d'analyser cette pratique dans le fonctionnement du Conseil et d'évaluer les avantages et les inconvénients de cette nouvelle pratique. Après en avoir donné un historique, l'étude en examine la portée, notamment en définissant les divers types de prises de décisions par consensus au Conseil de sécurité. Elle analyse les facteurs déterminants de l'évolution des pratiques existantes et examine les fonctions de conciliation du Conseil de sécurité dans le cadre de ces pratiques. Enfin, elle comprend une évaluation de la valeur de ces pratiques et de leurs faiblesses inhérentes.

71. Une autre étude axée essentiellement sur les aspects relatifs à la procédure, a trait aux principes généraux et aux normes qui régissent la médiation et les bons offices. On admet généralement que ces principes et normes existent mais on a guère cherché jusqu'à présent de les définir et d'en analyser l'importance. On analyse soigneusement l'expérience riche et variée de l'Organisation en matière de négociations, de médiation et de bons offices pour déterminer la portée générale du rôle que joue le médiateur dans le règlement pacifique des différends ainsi que les grandes considérations de principe qui régissent les fonctions de médiateur. Cette étude place essentiellement l'accent sur les principes et les normes relatifs

à la procédure que l'on applique généralement dans la médiation et les bons offices et la mesure dans laquelle ils sont utiles et pertinents pour l'exécution des tâches particulières qu'implique le règlement pacifique des différends. La priorité étant donnée à la recherche sur des considérations de procédures qui ont influé sur les efforts de médiation de l'Organisation des Nations Unies, on compte que l'étude fournira une analyse systématique des principes et des normes de procédure qui régissent le règlement pacifique des différends en général.

72. Un document sur le règlement pacifique des différends concernant les membres de l'Organisation des Etats américains a été établi. Il est parallèle à l'étude de l'OUA et examine les rôles de l'OEA et de l'Organisation des Nations Unies dans le règlement des différends régionaux.

73. Une autre étude, dont l'avant-projet est achevé, traite de l'établissement des faits par l'Organisation des Nations Unies.

74. L'Institut a également continué à appuyer l'étude de l'application éventuelle des techniques socio-psychologiques au règlement pacifique des différends. Un rapport sur l'atelier de recherche qui s'est tenu à Lake Mohonk, New York, en mai 1970 a été publié (rapport de recherche No 1). Un second atelier de recherche auquel participaient des étudiants du Kenya, de la République-Unie de Tanzanie et de l'Ouganda a été organisé à Lake Mohonk en janvier 1971. L'Institut a l'intention de continuer à appuyer ce domaine d'études et d'autres ateliers seront probablement organisés ultérieurement en 1971.

6. La migration internationale de spécialistes qualifiés des pays en voie de développement vers les pays développés

75. Deux études sur l'exode des compétences ont été publiées en tant que rapports de recherche de l'UNITAR. Il s'agit d'un examen général de l'émigration de personnel hautement qualifié des pays en voie de développement et d'un examen, en particulier, de la situation dans cinq pays en voie de développement : le Cameroun, la Colombie, le Liban, les Philippines et la Trinité-et-Tobago.

76. Par son projet principal dans ce domaine, une étude multinationale des raisons de la migration et du retour ou du non-retour des spécialistes qualifiés des pays en voie de développement, l'Institut s'efforce de déterminer de façon générale comment les systèmes sociaux et les structures de l'enseignement régissent les mouvements d'étudiants et de personnel qualifié. Des données sont recueillies au moyen de questionnaires et d'entrevues dans cinq pays développés - le Canada, les Etats-Unis, la France, la République fédérale d'Allemagne et le Royaume-Uni - et dans neuf pays en voie de développement - l'Argentine, le Brésil, Ceylan, la Colombie, l'Inde, l'Iran, la Jamaïque, les Philippines et la République de Corée. On s'efforce de trouver dans sept autres pays les fonds nécessaires pour assurer leur participation à l'enquête.

77. Un rapport d'activité décrivant l'organisation et l'objectif du projet 2/ a été présenté au Conseil économique et social à sa cinquantième session. On espère que l'UNITAR aura terminé à la fin de 1971 le rassemblement de données et l'analyse préliminaire de documents qu'il a entrepris dans le cadre de l'une des plus vastes enquêtes internationales qui aient jamais été entreprises. L'étude montrera entre autres choses comment les attitudes et les influences concourent à former des structures de motivations, comment chaque structure varie selon le milieu et comment chaque ensemble d'attitudes et d'influences affecte la migration et le retour. Le Conseil examine la question de l'exode des compétences et l'étude de l'Institut est destinée à établir les faits qui jetteront quelque lumière sur la question et à produire des idées qui présenteront un intérêt pour ceux qui s'occupent du problème.

7. Transfert des techniques d'exploitation d'entreprise à entreprise

78. Une série de huit études sur le transfert des connaissances techniques aux pays en voie de développement grâce à des accords d'entreprise à entreprise a été terminée pendant l'année et présentée, pour examen, à un groupe interrégional sur les exportations, qui s'est réuni à New York du 21 au 26 juin 1971. Ces études qui étaient basées sur des directives établies par l'UNITAR et que l'Organisation des Nations Unies avait fait paraître en annexe à un rapport d'activité du Secrétaire général sur le transfert des techniques aux pays en voie de développement 3/ sont en cours de publication en tant que rapports de recherche de l'UNITAR. Quatre d'entre elles portent sur certains secteurs industriels - produits pharmaceutiques, pétrochimie, construction automobile et production de pièces électroniques. Trois autres sont consacrées à une expérience nationale - l'expérience du Japon en tant qu'exportateur et importateur de techniques industrielles, celle de l'Union soviétique dans le transfert de techniques industrielles, et le choix et l'adaptation des techniques industrielles réalisées aux Philippines et au Mexique. La huitième étude traite, en termes généraux, des modalités d'acquisition des techniques commerciales par les pays en voie de développement. Toutes ces études portent sur un sujet qui n'intéresse pas seulement le Conseil économique et social mais qui est d'une importance directe pour le développement.

8. Financement des voies navigables internationales

79. L'UNITAR, qui bénéficiait à cet égard d'une dotation spéciale du Gouvernement argentin, a entrepris une étude comparative des questions financières, juridiques et institutionnelles relatives aux travaux d'entretien et d'amélioration des voies navigables internationales. Une série d'études suivant un même plan général a été établie; elles retracent la façon dont des voies navigables ont été aménagées tels que le Rhin, le Danube, le Saint-Laurent, le canal de Panama et les canaux navigables aux Pays-Bas, en Belgique et en France. Ces études, qui revêtent un grand intérêt pour l'amélioration des transports fluviaux et le développement régional, ont été examinées lors d'une réunion d'experts tenue sous les auspices de l'UNITAR à Buenos-Aires en décembre 1970 et ont été publiées en espagnol par un éditeur argentin.

2/ Documents officiels du Conseil économique et social, cinquantième session, Annexes, point 3 de l'ordre du jour, document E/4948.

3/ Ibid., reprise de la quarante-cinquième session, Annexes, point 6 de l'ordre du jour, document A/4597.

9. Nouvelles méthodes et techniques de formation des cadres

80. Une série d'études portant sur les techniques de formation dans diverses parties du monde a été menée à bien. L'expérience et la pratique de pays à philosophie économique différente et qui n'en sont pas au même stade de développement, ainsi que celle des organisations internationales y sont décrites. Les douze chapitres abordent l'application de techniques de formation aux Etats-Unis d'Amérique, en Inde, en Pologne, au Royaume-Uni et en URSS, ainsi qu'en Europe occidentale et en Europe orientale en général, au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et à l'Organisation internationale du Travail. Ils s'attachent également aux activités de ce genre que les organisations non gouvernementales ont entreprises dans les pays en voie de développement. Des chapitres particuliers sont consacrés à un examen des méthodes de formation dans les syndicats, à la méthode de formation des cadres par projet, et aux méthodes et techniques de formation des cadres supérieurs.

10. Communications, ordinateurs et automation au service du développement

81. L'un des rapports de recherche publiés cette année, tentait de prévoir les contributions au développement qui seraient faites au cours de la décennie à venir, dans le domaine des communications, des ordinateurs et de l'automation. Ces études, qui avaient été établies à l'origine pour le plan d'action mondial pour l'application de la science et de la technique au développement, visent à susciter des idées neuves au sujet des facteurs dont il faut tenir compte dans la planification de la deuxième Décennie du développement. Parmi les questions traitées dans le rapport, il faut mentionner la façon dont les investissements dans le domaine des communications contribuent au processus de développement et leur importance à cet égard, les réductions des coûts, les économies d'échelle et les sources auprès desquelles les pays en voie de développement peuvent se procurer des ordinateurs, ainsi que les inconvénients et les avantages de l'automation pour ces pays.

11. Nouvelles recherches sur la coopération technique et les organisations internationales

82. Trois propositions ont été mises au point en vue d'approfondir les recherches dans le domaine du développement. Elles concernent la suite à donner à l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies, les nouvelles formes de coopération technique et la possibilité d'accroître l'efficacité des fonctionnaires internationaux dans le domaine du développement. On recherche actuellement les moyens les plus efficaces de traiter ces propositions; elles ont été présentées au PNUD, dont la coopération est nécessaire pour poursuivre les recherches dans ce domaine. L'Institut a examiné la question des nouvelles formes que pourrait assumer la coopération technique avec les organisations non gouvernementales intéressées et compte procéder à un échange de vues à ce sujet, éventuellement par l'intermédiaire du Centre européen de coordination de recherche et de documentation en sciences sociales (Centre de Vienne). On envisage également d'organiser un week-end de l'UNITAR consacré à l'examen de ces questions.

12. L'Organisation des Nations Unies et les moyens d'information

83. L'étude de l'UNITAR sur l'Organisation des Nations Unies et les moyens d'information sera bientôt terminée. Elle représente l'examen le plus exhaustif qui ait été réalisé jusqu'à présent sur la façon dont la presse, la radio et la télévision utilisent les données concernant l'Organisation des Nations Unies. Le fait que ces moyens d'information donnent, sauf en cas de crise, peu de renseignements sur les Nations Unies, malgré le rôle important que l'Organisation et ses institutions spécialisées jouent dans bien des domaines économiques et sociaux, entre pour une large part dans l'intérêt que suscite cette étude de l'UNITAR. Se fondant sur une évaluation de données quantitatives, l'étude démontre entre autres choses combien il est nécessaire que l'Organisation des Nations Unies prenne des mesures de caractère plus positif pour faire connaître ses travaux et ses politiques.

84. Il apparaît par exemple que si, assurément, un surcroît de ressources techniques et en personnel permettrait à l'Organisation des Nations Unies de mieux faire connaître ses activités, l'insuffisance des renseignements diffusés sur les Nations Unies par les trois moyens d'information de masse tient essentiellement à l'attitude des éditeurs et d'autres responsables à l'égard de l'Organisation. Ce n'est pas à la quantité de renseignements communiqués par l'Organisation des Nations Unies qu'on peut mesurer ce qui est en fait publié. L'étude montre aussi qu'il n'y a pas, dans tous les pays, la même possibilité pour la population de se faire une idée de l'Organisation des Nations Unies sur la base de renseignements en émanant, et des suggestions ont été présentées à cet égard. Tel est particulièrement le cas des pays en voie de développement, dont les services d'information ne sont guère en mesure d'avoir des correspondants permanents au Siège de l'Organisation. Ils obtiennent donc la plupart de leurs renseignements par l'intermédiaire des grandes agences de presse des pays développés; or, comme l'étude le montre, les organes de diffusion de ces pays s'intéressent souvent à des sujets différents de ceux qui préoccupent les pays en voie de développement.

85. Les données rassemblées pour cette étude ont déjà été utilisées par un certain nombre de personnes qui font des recherches sur les moyens d'information de masse. On s'attend donc que la publication, plus tard dans l'année, d'un livre qui traite de cette étude, provoquera de nouvelles recherches dans ce domaine, qui a jusqu'à présent été quelque peu négligé par les chercheurs spécialisés dans les organisations internationales.

13. Accès aux données de l'Organisation des Nations Unies à des fins de recherche

86. Les problèmes qui se posent à la communauté internationale revêtent une telle ampleur qu'ils doivent faire l'objet de recherches non seulement de la part de l'Organisation des Nations Unies et des organismes qui lui sont reliés, tels que l'UNITAR, mais aussi de la part des milieux universitaires dans le monde entier.

Des chercheurs, des institutions et des experts indépendants peuvent apporter un concours précieux et c'est pourquoi l'UNITAR essaie activement de s'assurer que l'Organisation des Nations Unies sait de quelles données les chercheurs ont besoin et que ceux-ci connaissent les voies par lesquelles ils peuvent les obtenir.

87. L'Institut s'efforce d'appliquer cette politique par bien des moyens. Sous son égide et celle de l'International Studies Association et de l'Union des associations internationales, un atelier sur les données concernant les organisations internationales s'est réuni en mars 1971. Il a établi un inventaire partiel de ces données qui sera éventuellement élargi et publié par l'UNITAR en coopération avec l'auteur.

14. Utilisation des documents de l'Organisation des Nations Unies

88. L'Institut a soumis une proposition au Bureau interorganisations pour les systèmes d'information et les activités connexes en vue d'entreprendre une enquête sur l'utilisation effective et potentielle des documents de l'Organisation des Nations Unies. Il a fait cette proposition dans la conviction qu'il faut procéder préalablement à une telle enquête si l'on veut mettre au point un système d'information et plus particulièrement un système de gestion intégré du type proposé pour l'ensemble des organismes des Nations Unies. Si, à cette fin, des fonds sont mis à sa disposition, l'UNITAR est prêt à organiser des études sur le terrain et des recherches analytiques en coopération avec d'autres institutions des Nations Unies. Ce travail consisterait à enquêter sur l'utilisation effective des documents de l'Organisation des Nations Unies par divers groupes d'utilisateurs ainsi que sur leur utilisation potentielle une fois qu'un système moderne de restitution des données aura été mis en place.

15. Problèmes de l'environnement

89. Les activités de l'Institut liées à l'environnement ont en général visé à aider et contribuer aux préparatifs pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement. Des fonctionnaires de l'UNITAR ont activement participé aux réunions du Comité préparatoire de la Conférence, du Groupe de travail spécial du CAC pour la Conférence sur l'environnement, du Groupe technique de l'environnement du CAC, du Groupe de travail intergouvernemental de surveillance ou contrôle et du Groupe d'experts chargé d'étudier les incidences institutionnelles internationales.

90. Un rapport de recherche de l'UNITAR publié en novembre 1970 et intitulé La pollution de la mer et ses remèdes, où sont passées en revue les connaissances actuelles sur un certain nombre des problèmes les plus importants et les solutions qu'on leur apporte actuellement, ainsi que les perspectives d'un accroissement de la pollution et de la lutte contre celle-ci, a fait l'objet d'une attention considérable de la part des experts et de la presse. Cette étude a été présentée à la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, pour servir de document de base à son examen de la pollution

marine. Elle a été reproduite dans la Chronique mensuelle des Nations Unies et publiée en espagnol et en français par l'UNITAR.

91. L'Institut a également présenté un "document de base" au secrétariat de la Conférence; il est intitulé "International environmental regulation : means of achieving environmental quality" (Réglementation internationale concernant l'environnement : comment assurer la qualité de l'environnement). Divers moyens de lutter contre la pollution y sont passés en revue (normes de qualité, normes de déchargement, normes opérationnelles, interdictions totales, ajustement des taxes et des prix sur les effluents, ainsi que des mesures visant à assurer le respect de ces normes et relatives notamment aux dommages et intérêts, à l'assistance technique, aux subventions et compensations, et d'autres concernant leur planification et leur prévision). L'utilité de ces diverses méthodes sur le plan international est particulièrement mise en lumière.

92. En outre, l'Institut a terminé et distribué aux experts intéressés une étude intitulée "The case of DDT" (Le cas du DDT) dont l'auteur tente de faire le point de la situation actuelle en récapitulant les risques et les avantages que présente l'utilisation mondiale du DDT et en soulignant la nécessité qui en résulte de prendre des mesures au niveau intergouvernemental.

16. Système de garanties de l'AIEA - vérification

93. L'étude du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique dont il a déjà été question ^{4/} est maintenant achevée; elle sera publiée dans le courant de l'année. On y traite de l'élaboration et de la genèse législative des garanties de l'AIEA ainsi que de l'administration du mécanisme de garantie qui a pris une importance accrue lorsqu'elle a été définie dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Cette monographie offre une analyse de la méthode la plus détaillée qui ait été mise au point jusqu'ici pour s'assurer que les obligations découlant du traité sont effectivement respectées. Elle a été établie avec le concours particulièrement apprécié du Directeur général de l'AIEA.

17. Etudes sur le droit international

94. Plusieurs des projets de recherche décrits plus haut concernent le droit international. C'est le cas en particulier des études portant sur le règlement pacifique des différends, de l'étude sur la pollution marine et, à certains égards, de celle sur les garanties de l'AIEA.

^{4/} Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Supplément No 14 (A/8014), par. 52.

18. Séminaire régional sur le droit international pour l'Afrique

95. Dans le cadre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, l'UNITAR a organisé un Séminaire régional sur le droit international pour l'Afrique, qui s'est tenu à Accra (Ghana) du 14 au 28 janvier 1971. Le Séminaire a porté surtout sur certaines questions juridiques présentant un intérêt spécial pour l'Afrique : la succession d'Etats, les accords de développement économique, le droit commercial international et les apports passés et présents de l'Afrique au droit international. Vingt-quatre pays africains ont participé au Séminaire et vingt-deux études de caractère général ont été rédigées par des experts provenant de la région et de l'extérieur. Le Service juridique de l'ONU et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ont collaboré à l'organisation du Séminaire.

19. Discrimination raciale

96. Une étude intitulée "Mesures préventives contre la discrimination raciale en Grande-Bretagne" a été achevée; elle sera publiée cet automne par l'Oxford University Press. L'Institute of Race Relations (Institut des relations raciales) de Londres a été chargé par l'UNITAR d'effectuer cette étude en suivant les directives de l'Institut présentées à la Conférence internationale des droits de l'homme tenue à Téhéran en 1968. Les travaux se poursuivent sur l'efficacité des mesures prises au Pérou pour lutter contre la discrimination raciale. Les directives de l'UNITAR ont également été suivies par le Centre des relations raciales internationales de l'Université de Denver pour la préparation d'une étude préliminaire de la discrimination raciale et de la politique officielle aux Etats-Unis. L'Institut continue d'explorer, de concert avec le Centre, les possibilités de faire paraître un bulletin d'information qui fournirait des renseignements sur les recherches actuellement entreprises dans différentes régions du monde sur les problèmes raciaux et ethniques.

20. Coopération avec des universités, des institutions de recherche et des chercheurs

97. La collectivité des chercheurs a manifesté son désir de collaborer avec l'UNITAR en présentant des demandes en vue de coopérer à des projets communs, des demandes tendant à ce que l'Institut suggère des sujets de thèses de doctorat liés à des recherches de l'UNITAR, et de nombreuses candidatures à des stages d'étude et de formation à l'Institut. Dans au moins vingt pays, des instituts et des universités ont collaboré à des projets de l'UNITAR en effectuant certaines études.

21. Travaux collectifs de recherche

98. On peut citer comme exemples des travaux collectifs de recherche que l'UNITAR a entrepris avec des institutions du monde entier, agissant en qualité de partenaire à l'occasion d'études nationales ou régionales spécifiques, le projet relatif à l'"exode des compétences", le projet se rapportant aux relations entre l'ONU et les organisations intergouvernementales régionales, l'étude de l'ONU et des moyens d'information et certaines études ayant trait à la discrimination raciale et au transfert des techniques d'entreprise à entreprise.

22. Savants et chercheurs stagiaires à l'UNITAR

99. Diverses sortes de dispositions sont prises en vue d'"attacher" des chercheurs à l'UNITAR pour qu'ils aient la possibilité d'aider l'Institut dans ses travaux tout en poursuivant l'étude des questions qui les intéressent personnellement. Des dispositions sont prises notamment pour attacher à l'UNITAR des savants étrangers choisis parmi de jeunes professeurs d'université et des chercheurs titulaires d'un doctorat d'université ainsi que des chercheurs stagiaires choisis parmi des étudiants diplômés ayant fait de brillantes études universitaires. L'UNITAR n'assume aucune responsabilité financière à l'égard des savants et chercheurs stagiaires qui lui sont ainsi attachés et doit être assuré de l'appui financier du gouvernement ou de l'institution qui les parraine.

100. Au cours de l'année écoulée, deux professeurs sont venus à l'Institut en qualité de savants étrangers pour travailler à des recherches relatives au maintien de la paix. L'UNITAR a mis des bureaux à la disposition de deux autres professeurs, l'un du Royaume-Uni et l'autre de Norvège, pour leur permettre d'exécuter des travaux de recherche sur les organes de l'ONU. Douze stagiaires venus de neuf pays différents ont collaboré pendant des périodes plus ou moins longues (d'une durée moyenne de deux à trois mois) à divers projets portant notamment sur le maintien de la paix, les relations entre l'ONU et les organisations intergouvernementales régionales, et les mesures nécessaires pour lutter contre la pollution de l'environnement. L'UNITAR examine actuellement la candidature de plusieurs autres chercheurs désireux d'effectuer des stages à l'Institut. Chaque année pendant le mois d'août, l'UNITAR suit les travaux de quatre ou cinq stagiaires choisis parmi les étudiants acceptés au titre du programme interne de stages que le Service de l'information de l'ONU exécute chaque été.

23. Accès aux archives de l'UNITAR

101. Les archives constituées par l'UNITAR à la suite de l'enquête que l'Institut a effectuée sur l'utilisation de renseignements concernant les Nations Unies par les moyens d'information de masse de 50 pays ont servi à un certain nombre de chercheurs. Dans un cas particulier, un professeur adjoint à Cornell University s'est servi des cartes perforées où ont été enregistrées toutes les données sur l'utilisation de ces renseignements par les services de presse, de radio et de télévision des Etats-Unis pour rédiger sa thèse dont l'objet était d'étudier

l'influence de l'ONU sur son environnement. Dans un autre cas, un candidat au doctorat de Northwestern University a fondé sa thèse, dont le sujet avait trait à la place de l'ONU dans la presse mondiale, sur l'analyse des extraits de presse et des notes d'écoute de programmes de radio et de télévision qui existent dans les archives de l'UNITAR pour 17 des pays ayant fait l'objet de l'enquête. Un autre stagiaire, chercheur à l'Institut de recherche de l'Université de Tampere (Finlande) a pu obtenir un double de la bande magnétique où se trouvaient consignées les données figurant dans 96 000 cartes perforées établies en une enquête; il s'en servira pour rédiger une thèse sur les rapports entre les systèmes de communication et le contenu des informations.

102. L'Institut continue à recevoir nombre d'autres demandes, car ses archives sont à bien des égards uniques. Par exemple, il n'existe pas d'autre collection de données sur 1 807 quotidiens et hebdomadaires publiés dans le monde entier, indiquant en détail le type, la fréquence et le lieu de publication, le nombre moyen de pages par numéro, le nombre normal de colonnes par page, le tirage estimatif moyen, la langue de publication, la répartition des lecteurs, etc. Les archives de l'Institut présentent de l'intérêt pour les fonctionnaires de l'ONU, car il n'existe pas de collection comparable où l'on puisse trouver chacun des communiqués de presse, chacun des programmes de radio ou chacun des autres éléments d'information émanant de l'ONU et de ses institutions pendant trois périodes de deux semaines.

103. De même, la collection de 90 000 extraits d'articles de presse et notes d'écoute de programmes de radio et de télévision présente de l'intérêt pour les savants ou les spécialistes qui se préoccupent de l'attitude de divers moyens d'information de masse ou de celle des gouvernements telle qu'elle est reflétée par les moyens d'information de masse durant la période visée par l'enquête. Cette collection d'extraits de presse et de notes d'écoute présente également de l'intérêt pour ceux qui cherchent à établir une comparaison, par moyens d'information ou par pays sur la façon dont les moyens d'information de masse de 50 pays ont rendu compte d'une situation ou d'une activité donnée durant la période couverte par l'enquête. Le fait que ces extraits de presse et notes d'écoute existent en 70 langues est également intéressant pour les linguistes qui s'occupent d'une langue particulière, d'un groupe de langues ou de linguistique comparée. L'Institut a l'intention d'utiliser lui-même les immenses ressources qui reposent dans ses archives lorsqu'il exécutera le projet de recherche sur l'utilisation des documents dans les organismes des Nations Unies, puisque chacun des documents officiels publiés par l'ONU à 42 dates différentes au cours de 1968 a été enregistré sur bande magnétique et classé dans les dossiers de l'UNITAR. Il n'est pas question là d'un enregistrement des documents par date de publication, mais d'un enregistrement des documents qui ont été effectivement distribués à une date donnée quand bien même il s'agirait de traductions de documents distribués pour la première fois plusieurs années auparavant.

104. Une fois achevé le projet relatif à l'"exode des compétences", l'UNITAR disposera de données intéressantes qui pourront être communiquées aux savants désireux d'analyser à leur tour les réponses aux questionnaires qui ont servi aux enquêtes dans 19 pays.

24. Participation à des conférences et séminaires réunissant des savants

105. Les membres du personnel de l'Institut non seulement font en sorte d'obtenir la participation officielle d'institutions et de chercheurs indépendants ou d'attachés temporaires aux travaux de l'UNITAR, mais encore ils prennent part et contribuent à des conférences et séminaires réunissant des savants. Cette activité permet l'échange d'informations et d'idées, fait que différents groupes professionnels peuvent être mis au courant des travaux de recherche de l'UNITAR et offre à l'Institut la possibilité d'amener d'autres personnes intéressées à effectuer des études ayant trait à l'ONU. Parmi les conférences de ce genre qui ont eu lieu au cours de l'année écoulée figuraient la Réunion Pacem in Maribus où l'on a étudié la question des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans, la Conférence de Ditchley Park sur le règlement pacifique des différends; le Consortium de savants de l'hémisphère occidental pour la recherche en matière de maintien de la paix; le séminaire de Toronto sur l'environnement; le Congrès mondial de sociologie tenu à Varna; le Colloque de Dubrovnik sur la politique scientifique et le séminaire américano-européen sur les organisations de l'avenir.

106. Pour plusieurs conférences, l'UNITAR a joué un rôle officiel par exemple en parrainant l'Atelier sur les données concernant les organisations internationales et en observant et en évaluant à Vienne le projet du Comité de l'Académie de la paix internationale pour 1970. L'Institut a également préparé des documents de base à l'intention d'une réunion d'institutions de recherche italiennes organisée par la Fondation Giovanni Agnelli et qui a abouti à la création de quatre groupes de travail sur les structures et les procédures des organisations internationales, les problèmes du développement économique et social, les questions de l'environnement et les problèmes susceptibles d'être à l'avenir d'un certain intérêt pour les organisations internationales.

25. Contributions à des publications savantes

107. Contribuer à des publications savantes est pour l'UNITAR et ses fonctionnaires un autre moyen de chercher à renseigner d'autres personnes intéressées sur les travaux entrepris par l'Institut. De plus, des rapports de l'UNITAR sur ses activités de recherche ont été reproduits dans diverses publications telles que The American Journal of International Law et la Chronique mensuelle de l'ONU. Parmi les articles rédigés par les fonctionnaires de l'UNITAR et publiés au cours de l'année écoulée, il y a lieu de mentionner "Quelle est l'efficacité des mesures prises pour lutter contre la discrimination raciale?" paru dans le Journal européen des droits de l'homme; "La place de l'ONU dans les sciences sociales et les sciences du comportement", paru dans International Social Science Journal (Journal international des sciences sociales); un article sur l'environnement "Behind the alarm", dans "Cérès"; "Le régime juridique du fond des mers eu égard en particulier aux droits des pays sans littoral", paru dans la Revue du droit international de Tchécoslovaquie; "Le règlement pacifique des différends", paru

dans Verfassung und Recht in Ubersee" (Hambourg, République fédérale d'Allemagne); en outre, diverses communications ont été présentées devant des institutions savantes telles que celle sur "Le rôle du savant et du chercheur dans l'élaboration de la politique internationale" présentée par l'Association américaine pour le progrès de la science. L'Institut envisage de créer une collection reproduisant des textes de l'UNITAR parue dans des publications savantes et qui serait distribuée à ceux qui reçoivent les publications de l'UNITAR. Tant qu'il ne sera pas possible de créer une telle collection, les Nouvelles de l'UNITAR serviront à diffuser les informations en question.

26. Echange d'idées et d'informations sur les perspectives nouvelles de coopération internationale

108. En attendant que les travaux de la future Commission de l'UNITAR sur les perspectives nouvelles de coopération internationale soient suffisamment avancés pour encourager des recherches concrètes, le Département de la recherche a étudié diverses idées et méthodes et a examiné la documentation existante afin de dresser des plans pour l'avenir. Un certain nombre d'organisations non gouvernementales, notamment le Centre européen de coordination de recherche et de documentation en sciences sociales (Centre de Vienne) et l'Institut italien de documentation et d'études en matière de recherches appliquées, se sont déclarées désireuses d'échanger des idées et des informations sur ces perspectives. Il est procédé à des échanges analogues d'idées et d'informations avec d'autres groupes sur d'autres questions.

V. PERSPECTIVES NOUVELLES DE COOPERATION INTERNATIONALE

109. A sa neuvième session, en novembre 1970, le Conseil d'administration de l'UNITAR a décidé de créer une commission qui se composerait des membres du Conseil d'administration et d'un certain nombre d'autres personnalités éminentes de l'extérieur et dont l'objet serait "d'examiner les principales tendances mondiales de l'évolution scientifique et sociale qui ont des incidences sur le système des Nations Unies et de voir comment l'ensemble des institutions internationales pourraient y réagir". Les membres du Conseil d'administration ont exprimé l'espoir que cette nouvelle activité permettrait à l'Institut d'attirer l'attention des organisations internationales sur les problèmes mondiaux qui ne sont pas actuellement à l'étude et de suggérer des méthodes de coopération internationale en vue de les résoudre.

110. Ce projet a été porté à l'attention du Secrétaire général qui a déclaré l'approuver en principe; les observations très utiles qu'il a faites à ce propos sont actuellement prises en considération pour la mise au point de ce projet. Les membres du Conseil d'administration ont décidé que, pour commencer, plusieurs personnalités éminentes représentant différentes disciplines devraient être invitées à une conférence à laquelle ils prendraient eux-mêmes part. Certaines institutions spécialisées sont elles aussi invitées à envoyer des représentants. A cette conférence, les participants examineraient la raison d'être de la commission proposée ainsi que la façon de l'organiser. La conférence serait également invitée à examiner deux ou trois questions du genre de celles que la commission proposée étudierait.

111. La discussion comporterait donc deux phases. La première aurait trait à la définition des divers types de recherche sur l'avenir tels que l'analyse des tendances, l'établissement de modèles de systèmes électroniques et des modèles d'ordre mondial; la seconde viserait à examiner les problèmes concrets qui auraient été exposés dans leurs grandes lignes dans des documents déjà distribués. On espère que des recommandations seront adoptées et qu'elles faciliteront la création par l'UNITAR d'une commission viable des perspectives nouvelles et notamment l'établissement d'un système d'organisation fondé sur les méthodologies existantes.

112. La conférence est prévue pour septembre prochain, juste avant la dixième session du Conseil d'administration.

ANNEXE I

Liste des membres du Conseil d'administration au 1er octobre 1970

- Président : M. Kenneth Younger (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
- Vice-Président :
- M. Felipe Herrera (Chili)
 - M. Ralph J. Bunche (Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies)
 - M. Henning Friis (Danemark)
 - M. Shintaro Fukushima (Japon)
 - M. Richard N. Gardner (Etats-Unis d'Amérique)
 - M. Mahmoud H. Hammad (République arabe unie)
 - M. Hans A. Havemann (République fédérale d'Allemagne)
 - M. John Holmes (Canada)
 - M. Nikolay Inozemtsev (Union des Républiques socialistes soviétiques)
 - M. Joseph Ki-zerbo (Haute-Volta)
 - M. Jacques Kosciusko-Morizet (France)
 - M. Manfred Lachs (Pologne)
 - M. Jiri Nosek (Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies)
 - M. G. Parathasarathi (Inde)
 - M. Manuel Pérez-Guerrero (Venezuela)
 - M. Raymond Scheyven (Belgique)
 - M. Mehdi Vakil (Iran)
- Membres de droit :
- U Thant
Secrétaire général
 - Le Président de l'Assemblée générale de l'ONU
 - Le Président du Conseil économique et social de l'ONU
 - Le Directeur général de l'UNITAR

ANNEXE II

LISTE DES CONTRIBUTIONS (au 30 juin 1971)

A. Sources gouvernementales (en dollars des Etats-Unis)1. Ressources générales

<u>Pays</u>	<u>Versements effectués</u>
Algérie	5 000
Arabie Saoudite	40 000
Argentine	60 000
Barbade	500
Belgique	300 375
Brésil	5 000
Brunéi	19 601
Cameroun	2 899
Canada	335 749
Ceylan	3 000
Chili	3 000
Chine	5 000
Chypre	550
Congo (République démocratique du)	60 000
Côte d'Ivoire	117 986
Danemark	150 000
Dubay	1 000
Equateur	7 025
Etats-Unis d'Amérique	1 900 000
Ethiopie	5 000
Finlande	60 205
Ghana	42 000
Grèce	45 000
Guinée	5 000
Guyane	2 000
Haute-Volta	3 000
Inde	50 000
Irak	34 000
Iran	22 000
Irlande	15 000
Israël	12 000
Italie	59 840
Jamaïque	2 500
Japon	282 000
Jordanie	8 000
Kenya	14 002
Koweït	110 000
Laos	1 000

<u>Pays</u>	<u>Versements effectués</u>
Liban	10 000
Libéria	7 500
Liechtenstein	4 630
Luxembourg	12 000
Malaisie	3 288
Mali	2 000
Malte	600
Maroc	20 000
Niger	3 054
Nigéria	30 800
Norvège	109 200
Pakistan	20 000
Pays-Bas	100 663
Philippines	29 830
République arabe libyenne	15 000
République arabe unie	4 600
République centrafricaine	40
République de Corée	6 000
République démocratique populaire du Yémen	240
République fédérale d'Allemagne	375 000
République-Unie de Tanzanie	25 602
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	701 584
Rwanda	6 000
Saint-Siège	2 000
Sénégal	8 138
Singapour	1 500
Soudan	5 000
Suède	177 139
Suisse	210 463
Syrie	10 471
Tchécoslovaquie	2 000
Thaïlande	28 200
Togo	5 179
Trinité-et-Tobago	5 000
Tunisie	10 000
Turquie	5 000
Union des Républiques socialistes soviétiques	120 000 a/
Venezuela	60 000
Yougoslavie	28 000
Zambie	2 000
	<hr/>
TOTAL	5 956 953

a/ Non compris 45 387 dollars reçus en nature et payés à l'aide des fonds versés en monnaie locale par le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

2. Dotations à des fins particulières

<u>Pays</u>	<u>Versements effectués</u>
Argentine	50 000
Etats-Unis d'Amérique	296 524
France	15 676
Suède	<u>20 000</u>
TOTAL	382 200

B. Sources non gouvernementales (en dollars des Etats-Unis)

<u>Sources</u>	<u>Versements effectués</u>
Donation Carnegie pour la paix internationale	6 500
Compton Trust	10 000
Beulah Edge Estate	90 000
Fondation Ford	100 000
Fund for Peace (ancien Fund for Education in World Order)	6 448
Particuliers	5 946
Institute for International Order	3 000
Fondation Charles F. Kettering	10 000
Fondation Rockefeller	450 000
John D. Rockefeller III	50 000
Rowntree Charitable Trust	29 513
Fondation Volkswagen	<u>93 149</u>
TOTAL	854 656

C. Contributions en monnaie locale

<u>Pays</u>	<u>Versements effectués</u>
Hongrie	100 000 (forints)
Union des Républiques socialistes soviétiques	300 000 (roubles) <u>b/</u>

b/ Y compris 45 387 dollars reçus en nature et payés à l'aide des fonds versés en monnaie locale par le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

ANNEXE III

Possibilité d'établir une université internationale des Nations Unies

A sa neuvième session (du 2 au 5 novembre 1970), le Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) était saisi du rapport du Secrétaire général sur la possibilité d'établir une université internationale des Nations Unies ainsi que du texte de la résolution 1542 (XLIX) du 30 juillet 1970, adoptée à ce sujet par le Conseil économique et social, des comptes rendus analytiques des séances auxquelles le Conseil a pris cette décision et du texte d'une lettre adressée au Directeur général de l'UNITAR le 15 octobre par le Secrétaire général, qui lui donnait son avis sur les points sur lesquels il lui semblait nécessaire de prendre immédiatement des mesures.

Comme le Secrétaire général, le Conseil d'administration de l'UNITAR est d'avis qu'il convient pour l'instant de déterminer quels doivent être les buts et les objectifs de cette université et de laisser à des experts le soin d'examiner par la suite les questions d'organisation, de financement et de programmes.

Le Conseil juge important de souligner, pour commencer, l'observation présentée dans le rapport lui-même, à savoir qu'il existe au sein du système des Nations Unies des institutions, notamment l'UNESCO et l'UNITAR, qui exercent un grand nombre d'activités analogues à celles auxquelles doit se consacrer l'université dont la création est envisagée. L'UNITAR a été établi pour entreprendre des activités de formation et organiser "des recherches et des études ayant trait aux fonctions et aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies", dans un cadre international et sous la direction d'un conseil d'administration dont les membres sont nommés en fonction de leurs qualifications personnelles.

Comme il est indiqué également dans le rapport du Secrétaire général, il y a en dehors du système des Nations Unies un grand nombre d'institutions d'enseignement supérieur qui se consacrent, entièrement ou partiellement, à des études présentant un intérêt sur le plan international. Un certain nombre d'entre elles sont des institutions nationales alors que d'autres ont été créées conjointement à cette fin par un certain nombre de gouvernements et/ou de fondations privées.

Le Conseil d'administration envisage donc la nouvelle institution dont la création est proposée dans le rapport du Secrétaire général comme un instrument chargé de coordonner, d'harmoniser et de compléter les travaux accomplis dans les institutions existantes, de manière à répondre aux besoins d'un monde en plein changement, qui demande une meilleure compréhension et une plus grande coopération sur le plan international. Elle devrait favoriser la croissance des institutions existantes qui pourraient lui être incorporées ou associées; elle ne devrait créer de nouvelles institutions que dans les cas où celles-ci s'avèrent nécessaires, de manière à éviter toute prolifération inutile et elle devrait créer des mécanismes de coordination qui, de l'avis du Conseil d'administration, n'auraient pas besoin, pour commencer du moins, d'être très importants.

Dans cette optique, la proposition de créer une université internationale des Nations Unies rencontre l'agrément de principe du Conseil d'administration de l'UNITAR, ainsi que l'idée du Secrétaire général d'inscrire parmi ses buts et objectifs "la formation, la fonction publique et la recherche dans un système complet, décentralisé, sur les plans organique et géographique, mais intégré administrativement et comprenant une gamme de modèles qui réponde à la diversité et à l'urgence des besoins du monde et à nos tâches communes".

Le Conseil d'administration estime que l'université devrait chercher à atteindre les buts et objectifs suivants :

- a) Satisfaire le besoin dans le monde de spécialistes s'intéressant aux questions internationales pour effectuer des études sur des problèmes mondiaux;
- b) Satisfaire le besoin de spécialistes collaborant sur le plan international à l'examen en commun de problèmes de portée mondiale;
- c) Satisfaire le besoin du monde en voie de développement d'un accès plus facile aux progrès de la pensée scientifique et de la technique appliquée;
- d) Satisfaire le besoin, dans le cadre du système des Nations Unies sous tous ses aspects (délégations, secrétariats et programmes), d'un corps permanent de spécialistes de la plus haute compétence;

Le Conseil d'administration approuve la suggestion du Secrétaire général tendant à ce que l'Assemblée générale "crée cette année un comité composé de personnalités éminentes et chargé d'examiner un plan viable à tous égards et de faire rapport à ce sujet".

Le Conseil est d'avis qu'un tel comité devrait comprendre des représentants de l'UNESCO, de l'UNITAR et un certain nombre de personnalités éminentes n'appartenant pas au système des Nations Unies, et qu'il devrait également refléter le caractère multidisciplinaire du projet.

ANNEXE IV

Organes participant aux réunions annuelles des
directeurs d'instituts reliés à l'ONU

Centre international de perfectionnement professionnel et technique
Institut africain de développement économique et de planification
Institut asiatique pour le développement et la planification économiques
Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
Institut de recherche des Nations Unies sur la défense sociale
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
Institut du Fonds monétaire international
Institut international de planification de l'éducation
Institut international d'études sociales
Institut latino-américain de planification économique et sociale
Institut pour le développement économique (de la Banque internationale pour la
reconstruction et le développement)

Série des études de l'UNITAR sur le règlement des différends par des moyens pacifiques

- PS No 1 Peaceful Settlement of Disputes : Ideas and Proposals for Research -
par Sydney D. Bailey
- PS No 2 Analysis and prediction in international mediation - par Frank Edmead
- PS No 3 Complementary structures of third-party settlement of international
disputes - par Vratislav Pechota
- PS No 4 Pacific Settlement in Africa : Roles of the Organization for
African Unity and the United Nations - par Berhanykun Andemicael
- PS No 5 The "Good Offices" of the Secretary-General in the Peaceful
Settlement of Disputes - par Vratislav Pechota
- PS No 6 Consultative and Consensual Practices in the Working of the
Security Council - par Feng Yang Chai
- PS No 7 General Principles and Standards Governing Mediation and
"Good Offices" - par K. Venkata Raman

Série des études de l'UNITAR

- No 1 Aide des Nations Unies pour le développement : Critères et procédures
d'évaluation; problèmes et méthodes (également en anglais et en
espagnol) - par William R. Leonard, Béat Alexander Jenny,
Offia Nwali
- No 2 Towards Wider Acceptance of U.N. Treaties - par Oscar Schachter,
Mahomed Nawaz et John H. Fried
- No 3 Small States and Territories : Status and Problems -
par Jacques Rapoport, Ernest Muteba et Joseph J. Therattil
- No 4 The Prevention of Racial Discrimination in Britain
- No 5 Atomic Safeguards : A Study in International Verification -
par Allan McKnight
- No 6S Rios y Canales Navegables Internacionales : Aspectos Financieros,
Juridicos e Institucionales De Su Desarrollo
- Corporaciones Publicas Multinacionales en America Latina
textes réunis par Marcos Kaplan
- Youth Participation in International Affairs -
textes réunis par Berhanykun Andemicael et Louis Simon

Never Techniques of Training for Managers -
textes réunis par Sydney Mailick

The United Nations and the News Media - par Alexander Szalai et
Margaret Croke

African International Legal History : Introductory Essays -
textes réunis par A. K. Mensah-Brown

Série des conférences de l'UNITAR

- No 1 La Charte des Nations Unies et les besoins des années 70 -
par Kenneth Younger
- No 2 Comment améliorer la situation économique internationale -
par Jan Tingerben
- No 3 L'Organisation internationale du Travail dans le système des
Nations Unies - par Wilfred Jenks
- No 4 L'avenir de l'enseignement international -
par Robert M. Hutchins

Manuels de formation de l'UNITAR

Manuel de l'assistance technique des Nations Unies

Manual de Asistencia Tecnica de las Naciones Unidas

Manual of External Financing

Manuel du financement extérieur

ANNEXE VI

Séminaires de l'UNITAR sur des organisations internationales et la
diplomatie multilatérale

PROGRAMME DE 1971

A. Liste des séminaires, des directeurs de débats et des orateurs invités

<u>DATE</u>	<u>SEMINAIRES</u>	<u>DIRECTEURS DES DEBATS ET ORATEURS INVITES</u>
13 avril	L'Assemblée générale	<u>Directeur des débats</u> S. E. M. Otto Borch, représentant permanent du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies <u>Orateurs invités</u> M. Victor Lessiovski, assistant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies M. Arthur Lall, professeur de politique internationale à l'Université Columbia (ancien représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies)
14 avril	Le Conseil de sécurité	<u>Directeur des débats</u> S. E. M. Jacques Kosciusko-Morizet, représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies <u>Orateurs invités</u> S. E. M. Abdulrahim Abby Farah, repré- sentant permanent de la Somalie auprès de l'Organisation des Nations Unies M. F. Y. Chai, associé de recherche de l'UNITAR (ancien directeur du Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies)

DATE	SEMINAIRES	DIRECTEURS DES DEBATS ET ORATEURS INVITES
15 avril	Le Conseil économique et social	<p data-bbox="907 223 1323 254"><u>Directeur des débats</u></p> <p data-bbox="907 287 1779 485">M. M. Dubey, chef de la Section de la planification et de l'évaluation au Bureau de la coopération technique (ancien représentant de l'Inde auprès du Conseil économique et social)</p> <p data-bbox="907 537 1240 568"><u>Orateurs invités</u></p> <p data-bbox="907 602 1714 673">M. Thomas Oliver, secrétaire adjoint du Conseil économique et social</p> <p data-bbox="907 706 1757 823">M. Bernardo de Azevedo Brito, premier secrétaire de la mission du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies</p>
16 avril	Les institutions spécialisées et autres institutions connexes	<p data-bbox="907 875 1323 906"><u>Directeur des débats</u></p> <p data-bbox="907 940 1738 1090">M. David Morse, président du Groupe consultatif de la politique du Programme du PNUD et ancien directeur général de l'OIT</p> <p data-bbox="907 1142 1240 1173"><u>Orateurs invités</u></p> <p data-bbox="907 1206 1779 1454">M. Paul Faber, directeur de la Division des finances publiques et des institutions financières du Département des affaires économiques et sociales et ancien directeur général du Fonds monétaire international</p> <p data-bbox="907 1487 1655 1561">S. E. M. Walter Guevara Arze, représentant permanent de la Bolivie</p>
19 avril	Programme des Nations Unies pour le développement	<p data-bbox="907 1613 1323 1644"><u>Directeur des débats</u></p> <p data-bbox="907 1677 1720 1794">S. E. M. Agha Shahi, représentant permanent du Pakistan (ancien président du Conseil d'administration du PNUD)</p> <p data-bbox="907 1846 1240 1877"><u>Orateurs invités</u></p> <p data-bbox="907 1911 1677 1942">M. Myer Cohen, sous-directeur du PNUD</p> <p data-bbox="907 1975 1766 2084">M. Claude Joffroy, chef des programmes de coopération technique et économique de l'UNITAR</p>

DATE	SEMINAIRES	DIRECTEURS DES DEBATS ET ORATEURS INVITES
20 avril	Le Secrétariat	<p data-bbox="925 197 1336 228"><u>Directeur des débats</u></p> <p data-bbox="925 257 1788 411">M. C. V. Narasimhan, secrétaire général adjoint, chef de cabinet à l'Organisation des Nations Unies et directeur adjoint du PNUD</p> <p data-bbox="925 466 1252 497"><u>Orateurs invités</u></p> <p data-bbox="925 525 1788 644">S. E. M. Giovanni Migliuolo, ministre conseiller de la mission de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies</p> <p data-bbox="925 673 1748 752">M. Mamadou Thiam, secrétaire exécutif de l'OUA, New York</p>
21 avril	L'ONU et les moyens d'information	<p data-bbox="925 804 1336 835"><u>Directeur des débats</u></p> <p data-bbox="925 863 1748 942">M. Alexandre Szalai, directeur adjoint à la recherche de l'UNITAR</p> <p data-bbox="925 994 1252 1025"><u>Orateurs invités</u></p> <p data-bbox="925 1054 1748 1209">M. Joseph Nichols, chef du Groupe des communications internationales et des communications par satellites du Service de l'information</p> <p data-bbox="925 1237 1687 1316">M. Alexander Gabriel, correspondant à l'Organisation des Nations Unies</p>
22 avril	La documentation et la bibliothèque de l'ONU	<p data-bbox="925 1368 1336 1399"><u>Directeur des débats</u></p> <p data-bbox="925 1428 1748 1582">M. Daniel Rutledge, rédacteur en chef et directeur du Service de la rédaction et des documents officiels au Service des conférences de l'ONU</p> <p data-bbox="925 1635 1252 1666"><u>Orateurs invités</u></p> <p data-bbox="925 1694 1788 1813">M. Giuseppe Martini, chef de la Division de la documentation de la Bibliothèque de l'ONU</p> <p data-bbox="925 1842 1788 1965">M. Larry Leonard, directeur des publications <u>Source</u> et <u>Current Thought on Peace and War</u></p>

DATE	SEMINAIRES	DIRECTEURS DES DEBATS ET ORATEURS INVITES
23 avril	L'organisation et le rôle des missions permanentes	<p><u>Directeur des débats</u></p> <p>S. E. M. E. Kulaga, représentant permanent de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies</p> <p><u>Orateurs invités</u></p> <p>M. Robert Rosenstock, conseiller juridique de la mission des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies</p> <p>M. Mohamed Tabiti, chef adjoint du protocole à l'ONU</p>

B. Nombre et nationalité des participants des missions permanentes et du Secrétariat

Afghanistan	2	Libéria	1
Albanie	1	Malaisie	2
Algérie	1	Malte	2
Belgique	4	Maroc	1
Birmanie	2	Mongolie	1
Botswana	1	Nicaragua	1
Cameroun	3	Niger	1
Canada	1	Nigéria	2
Chypre	1	Nouvelle-Zélande	1
Colombie	3	Paraguay	1
Congo (République démocratique du)	2	République arabe libyenne	4
El Salvador	1	République centrafricaine	2
Equateur	1	République du Viet-Nam	1
Gabon	3	République fédérale d'Allemagne	1
Grèce	1	République-Unie de Tanzanie	2
Guatemala	1	Singapour	2
Honduras	2	Suède	1
Inde	6	Syrie	1
Indonésie	8	Tchad	1
Irak	4	Thaïlande	1
Irlande	1	Trinité-et-Tobago	2
Italie	1	Union des Républiques socialistes soviétiques	7
Japon	1	Venezuela	1
Jordanie	2	Secrétariat de l'ONU	13
Kenya	1	Institutions spécialisées	4

ANNEXE VII

Liste des conférenciers au Colloque sur l'environnement
et le développement, 24 mai 1971

1. M. Maurice Strong
Secrétaire général
Conférence des Nations Unies sur l'environnement
2. M. Philippe de Seynes
Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales
3. M. James A. Lee
Conseiller pour l'environnement
Banque internationale pour la reconstruction et le développement
4. M. Robert J. Crooks
Directeur du Centre de l'habitation, de la construction et de la
planification
5. M. Oscar Schachter
Directeur général adjoint et Directeur de la recherche de l'UNITAR

ANNEXE VIII

Nombre et nationalité des participants au programme de formation de l'UNITAR en matière de diplomatie (Dakar)

Ceylan	3
Gabon	1
Ghana	1
Kenya	3
Lesotho	1
Libéria	1
Malaisie	1
Mali	1
Maurice	1
Népal	1
Nigéria	2
République arabe unie	3
Sénégal	2
Somalie	1
Souaziland	1
Togo	1
Zambie	2

ANNEXE IX

Nombre et nationalité des participants aux séminaires consacrés
à la coopération technique

	<u>Séminaire interrégional de 1970</u>	<u>Séminaire régional de 1971 ASIE</u>	<u>Séminaire régional de 1971 AFRIQUE</u>
Algérie			1
Botswana			1
Brésil	1		
Ceylan		1	
Chili	1		
Chine		2	
Communauté d'Afrique orientale			1
Côte-d'Ivoire			2
Dahomey			2
Ethiopie	(1)		1
Fidji		2	
Gabon			1
Gambie			1
Ghana			1 (1)
Hong-kong		1	
Iles Cook		1	
Iles Gilbert et Ellice		1	
Inde		1 (1)	
Indonésie	(1)	2	
Iran	1	1	
Kenya			1 (1)
Laos		1	
Lesotho			1
Libéria	1		
Madagascar			1
Malaisie		1	
Malawi			1
Mali			1
Malte	1		
Népal	(1)	1	
Nigéria	1		2
Ouganda	1		1
Pakistan	(1)	1	
Philippines		1	
Pologne	1		

ANNEXE IX (suite)

	<u>Séminaire interrégional de 1970</u>	<u>Séminaire régional de 1971 ASIE</u>	<u>Séminaire régional de 1971 AFRIQUE</u>
République arabe libyenne			2
République arabe unie			2 (1)
République centrafricaine			1
République de Corée		2 (1)	
République du Viet-Nam		2	
République khmère		1	
République populaire du Congo	1		
Sénégal			(1)
Sierra Leone			1
Singapour		1	
Somalie			1
Souaziland			1
Soudan			1
Tchad			1
Thaïlande		8 (1)	
Togo			1 (1)
Tonga		1	
Turquie	1		
Union des Républiques socialistes soviétiques	(1)		
Zambie	1		1
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	12 (5)	32 (3)	32 (5)

ANNEXE X

Nombre et nationalité des participants au Séminaire de l'UNITAR
sur la documentation (Genève), 8-19 mars 1971

Afrique du Sud	2
Australie	1
Autriche	1
Belgique	2
Canada	1
Ceylan	1
Cuba	1
Danemark	1
Equateur	1
Ethiopie	1
Finlande	1
Ghana	1
Grèce	1
Inde	1
Indonésie	2
Irak	1
Iran	1
Israël	1
Italie	1
Japon	1
Koweït	2
Malaisie	2
Malte	1
Mongolie	1
Nigéria	1
Norvège	1
Nouvelle-Zélande	1
Pakistan	1
Philippines	1
République arabe libyenne	1
République arabe unie	2
République du Viet-Nam	2
République fédérale d'Allemagne	2
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1
Syrie	2
Thaïlande	1
Trinité-et-Tobago	1
Tunisie	1

COMITES DE RECHERCHE

A. Participants au Comité sur "le règlement pacifique des différends en Afrique à l'intérieur de l'OUA - Rôles respectifs de l'ONU et de l'OUA"

16, 19 et 23 avril 1971

M. Paul Blanc, Conseiller, Mission permanente de la France

M. Fathin Khaouane Bouayad-Agha, Conseiller, représentant permanent adjoint de l'Algérie

M. F. Y. Chai, ancien Directeur de la Division des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité à l'Organisation des Nations Unies

Mme Minerva M. Etzioni, membre de la Faculté du Centre de recherche en matière de politique de l'Université Columbia

S. E. M. Seymour F. Finger, Conseiller principal du représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique

Pr W. Foltz, Département des sciences politiques, Université Yale

S. E. M. Theodore Idzumbuir, représentant permanent de la République démocratique du Congo

M. James O. C. Jonah, Conseiller politique, Mission du Moyen-Orient auprès de l'Organisation des Nations Unies

M. Felix Magenge, Conseiller, Mission permanente de la République du Burundi

M. Abdou Salam M'Bengue, Conseiller, Mission permanente de la République du Sénégal

M. Ivan G. Neklessa, Conseiller principal à la Mission permanente de l'Union des Républiques socialistes soviétiques

S. E. M. Edwin Ogebe Ogbu, représentant permanent du Nigéria

M. Peter Charles Petrie, Premier Secrétaire à la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

M. E. S. Reddy, Chef du Groupe des questions africaines au Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité de l'ONU

S. E. M. Salim Ahmed Salim, représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie

M. George L. Sherry, Administrateur général au Cabinet des Secrétaires généraux adjoints aux affaires politiques spéciales de l'ONU

M. Amadou Traore, Conseiller à la Mission permanente de la Côte d'Ivoire

S. E. M. Nsanzé Terence, représentant permanent de la République du Burundi

S. E. M. Mamadou Moctar Thiam, Secrétaire exécutif, représentant de l'OUA auprès de l'Organisation des Nations Unies

Pr Immanuel Wallerstein, Université Columbia

Pr I. W. Zartman, Département des sciences politiques, New York University

S. E. M. M. Zentar, représentant permanent du Maroc

M. Maxime-Leopold Zollner, Directeur adjoint de la Division de la tutelle au Département de la tutelle et des territoires non autonomes de l'ONU

UNITAR

Le Chef S. O. Adebó, Directeur général

M. Oscar Schachter, Directeur général adjoint et Directeur de la recherche

M. B. Andemicael, Attaché de recherche

B. Participants au Groupe d'étude des structures complémentaires du règlement des différends internationaux par des tierces parties

22 février 1971

S. E. M. Simeon Ake, représentant permanent de la Côte d'Ivoire

Pr Elise Boulding, Université du Colorado

S. E. M. J. A. de Araujo Castro, représentant permanent du Brésil

S. E. sir Colin Crowe, représentant permanent du Royaume-Uni (accompagné de M. Nicholas Fenn)

M. Rajeshwar Dayal, Woodrow Wilson International Center, Washington

S. E. M. Abdulrahim Abby Farah, représentant permanent de la Somalie

Pr Richard Gardner, Columbia University

M. Arthur Goldberg, ancien juge à la Cour suprême des Etats-Unis d'Amérique, ancien Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Pr Richard Hiscocks, Université du Sussex

M. Evgeny Kutovoj, Assistant spécial du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité

S. E. M. Jacques Kosciusko-Morizet, représentant permanent de la France

S. E. M. Edouard Longerstaey, représentant permanent de la Belgique

M. Reaz Rahman, Mission permanente du Pakistan

UNITAR

Le Chef S. O. Adebo, Directeur général

M. Oscar Schachter, Directeur général adjoint et Directeur de la recherche

Pr Alexander Szalai, Directeur adjoint de la recherche

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
